

ECHOS MUNICIPAUX SARRALTROFF 2020

L'écart du moulin de Schneymuhle, de Sarraltroff

L'écart du hameau du moulin de Schneymuhle est devenu aujourd'hui un lieu de promenade paisible à la sortie de Sarraltroff. Le moulin fait partie des deux moulins du village.

Comme beaucoup d'édifices chez nous, son origine remonte à la période de reconstruction du village après la guerre de Trente ans (1618 – 1648). En 1693, Walther de Lutzelbourg, le chatelain du château de Sarreck autorise moyennant redevance la construction d'un moulin à Paulus Deutsch de Bettborn qui construira aussi plus tard celui du bas du village en 1695. Ce premier moulin a certainement disparu probablement à la suite d'un incendie pour être reconstruit vers 1724. Par Jacob Jean et son épouse. Mais la redevance était probablement trop élevée et resta impayée, de sorte qu'il retourna à son propriétaire, le seigneur de Sarreck qui, à l'époque, soit 23 ans avant la Révolution en 1766, était le comte de Custine.

Le moulin connu alors divers propriétaires :

- Jung et Madeleine originaires de Walscheid
- Nicolas Muller et ses descendants (immigrant originaire de Suisse) pour échoir après plusieurs générations à la famille de :
- Henri Hasslauer et son épouse Suzanne Billiard en 1861 durant plusieurs générations à nouveau et enfin

Près du moulin de la Schneymuhle se trouve un gué emprunté en 1944 par les chars de la 2^{me} DB empêchés de passer sur le pont de la Sarre dynamité par les Allemands, pour libérer Sarraltroff.

- en 1998 monsieur Wenger en devint le propriétaire

L'ancien moulin était un moulin à grains où l'on produisait de la farine. Son activité était allée en diminuant ce qui obligea le meunier de l'époque à se reconvertir vers l'agriculture. Finalement l'activité meunière cessa en 1930.

Le hameau de Schneymuhle

Il comporte actuellement trois bâtisses dont l'ancien moulin avec son habitation. Les deux autres bâtisses ont été construites vers 1817 par le meunier Muller pour abriter sa famille. L'une d'elles, la première en arrivant par la route à partir du pont, abrita jusqu'en 1864 un descendant de la famille Muller qui émigra aux États-Unis. La route départementale RD 43 traversait le hameau depuis toujours. Pour des raisons de sécurité, la route départementale fut déviée de l'autre côté de la voie ferrée. Et l'on a construit un pont pour enjamber le chemin de fer et desservir le hameau et la route existante désaffectée est donc devenue depuis un lieu de promenade paisible. Une stèle funéraire en mémoire d'un accident mortel de circulation nous rappelle l'époque où la chaussée actuelle était empruntée par de nombreuses voitures.

Photos : couverture : le moulin.

Ci-dessous : les habitations actuelles.



Le mot du Maire



2020, une année folle !

La crise sanitaire que nous traversons est sans précédent. Confinés au printemps, déconfinés cet été, reconfinés à l'automne, nous sommes confrontés à des situations inédites qui, sans cesse, nous poussent à nous adapter et nous réinventer individuellement mais aussi collectivement.

S'il est important de préserver coûte que coûte ce qui nous rassemble et donne matière à espérer, la situation sanitaire nous invite à la prudence en respectant les gestes barrières.

Lors du premier confinement de mars-avril, il a fallu appliquer des règles sanitaires strictes ; supprimer les manifestations, fermer les écoles, les commerces non essentiels, limiter les déplacements, impossibilité de célébrer le culte publiquement.

Mais l'urgence du moment était de soutenir le personnel soignant de toutes les manières possibles et de faciliter la vie de ceux qui devaient impérativement travailler pour la subsistance de tous. Au début de la pandémie, la "solidarité a viré souvent à la débrouille".

Notre Club de Couture, avec sa présidente Anne-Marie MULLER et toute son équipe se sont mises à fabriquer des masques en tissu pour les soignants et les personnes âgées car il était impossible d'en trouver dans les magasins et pharmacies à cette période. Je tenais à remercier toutes ces personnes qui se sont investies personnellement pour aider les plus fragiles à se protéger contre le coronavirus.

Notre Président du Club de l'Amitié, André DANIEL, a été contaminé par la COVID-19 lors d'une sortie qu'il a organisée en autocar juste avant le confinement, à la mi-mars. Une dizaine de personnes ont été contaminées avec lui lors du transport en bus.

Malheureusement, suite à cette infection, André et Mme Mariette Freund sont décédés quelques jours plus tard. Les membres du club de l'amitié et toutes les personnes qui les ont connus ont été touchées par leur disparition si rapide.

André laissera un grand vide autour de lui, le Comité du Club et la municipalité furent très affectés par leur décès.

Durant l'été, la circulation du virus fut moindre...

Il est temps d'appuyer sur le "bouton pause". Entre le virus qui revient, l'horreur terroriste qui nous remue les tripes et l'angoisse de la crise économique qui plane, 2020 restera comme l'un des millésimes les plus amers de ce début de siècle.

La tâche de reconstruction sociale et économique sera immense et longue. Elle exigera d'abord la confiance de tous, elle exigera ensuite des efforts, des efforts de tous.

A l'issue de cette crise sidérante, rien ne sera plus comme avant, mais tout ne sera pas chamboulé non plus, les choix qui furent les nôtres au cours des soixante dernières années devront être révisés.

Nos gouvernements sont probablement invités à revoir les priorités après cette crise sanitaire mondiale.

Le démarrage de la campagne de vaccination est la première lueur d'espoir de ce long tunnel. La première depuis un an que ce virus parti de Chine a déferlé sur la planète. Cette lueur est encore faible, fragile et demande à être entretenue mais elle existe... Elle offre une perspective, un avenir, et c'est déjà en soi un miracle. Il faudra beaucoup de temps avant de tomber le masque et reprendre une existence normale, mais c'est parce qu'il y aura un jour un retour à la vie qu'il faut veiller à la garder pleine et entière.

Les élections municipales du 15 mars qui se sont tenues dans un contexte très particulier à cause de la crise sanitaire qui couvait, les nombreuses abstentions sont compréhensibles dans cette période où le virus circulait rapidement et contaminait de nombreuses personnes, la prudence étant de mise.

Les élections ont rendu leur verdict, et en nous renouvelant votre confiance, vous nous avez encouragés à poursuivre notre action au service des ha-

bitants de notre commune.

Je tiens à vous remercier très chaleureusement, au nom de mon équipe et en mon nom propre pour votre soutien.

L'une de nos priorités durant les six prochaines années sera axée sur la qualité de vie de nos habitants.

Nous poursuivrons également notre politique d'investissements tout au long de ce mandat avec le souci permanent de la maîtrise des dépenses publiques.

La dynamique d'investissements se poursuit : réaménagement de l'espace public et des voiries, rénovations des bâtiments, création et entretien des espaces verts. Notre village continue de se transformer autour de projets qui améliorent la vie quotidienne.

Convaincus qu'un cadre agréable et des équipements performants contribuent à la réussite scolaire, nous restons pleinement impliqués dans le renouvellement du matériel et la rénovation des locaux qui accueillent nos enfants dans le cadre éducatif et extra scolaire.

Dans ce contexte de crise sanitaire, je tiens à remercier très sincèrement et sans retenue le Conseil Municipal et tout le personnel communal qui œuvrent au quotidien pour que le cadre de vie soit des plus agréables et que les services mis à disposition des habitants soient toujours plus adaptés.

Dans le même esprit, je remercie le personnel enseignant, Monsieur le Curé, les bénévoles qui s'impliquent dans les associations pour enrichir jour après jour l'harmonie de notre village.

L'année 2021 sera une année électorale avec les élections départementales et régionales. Nous avons la chance de vivre dans une démocratie. Si nous voulons qu'elle perdure, il est important que chacun d'entre nous fasse son devoir de citoyen en allant voter.

Chers concitoyens, que l'année nouvelle nous apporte la paix et la sérénité indispensables pour garantir à chacun une vie harmonieuse et de partage, et que l'épidémie de la COVID-19 ne soit plus qu'un mauvais souvenir au courant de l'année 2021.

Ce sont là les vœux les plus chers de votre équipe municipale.

Bonne et heureuse année à tous.

Réalisations et Investissements



Réalisation d'un arrêt de bus pour le périscolaire

Dans le Lotissement des Prunelles, la commercialisation des parcelles a démarré au début de l'année 2020, à ce jour, 3 constructions sont en cours, six parcelles sont vendues et 6 autres restent disponibles à la vente au prix de 4200 € l'are. Le secrétaire de mairie se tient à votre disposition pour vous apporter tout renseignement concernant la réservation et l'acquisition d'un terrain.

Le Centre du Village devient plus accueillant avec la réalisation d'un parking de 24 places, la réalisation d'un arrêt de bus et de 3 places de stationnement en "arrêt minute" le long de la Rue de Sarrebourg en face de la boulangerie, la sécurisation de l'arrêt de bus scolaire (Ecole Primaire - rue de Hilbesheim). Le réaménagement de la place devant la Banque CCM et le Café Limon Au Lion d'Or est également réalisé.

D'autres travaux de voirie et d'aménagements ont été effectués en 2020 : la création de trottoirs devant les nouvelles maisons du chemin du petit stade et dans la rue de la côte.

Dans la Rue de la Forêt, le réseau d'assainissement a été remplacé (tra-

voux en charge de la Communauté de Communes CCSMS) et au début du mois de février 2021, dans cette même rue, le réseau d'eau potable sera remplacé par le Syndicat des Eaux de Win-



Travaux du parking devant le Crédit Mutuel

tersbourg.

Les travaux de voirie et trottoirs seront engagés par la commune après la mise en place des réseaux enterrés.

En 2021, le projet de création d'un nouveau bâtiment pour accueillir le ser-

vice périscolaire devrait voir le jour...

Ce nouveau bâtiment permettra un meilleur accueil et un service de restauration adapté aux enfants fréquentant le RPI de Sarraltroff - Oberstinzel - Bettborn, toujours plus nombreux au périscolaire.

Les locaux créés serviront également à développer les activités proposées par les équipes périscolaires, notamment les "Mercredis après midis récréatifs" et les semaines d'activités en "centres aérés" lors des vacances scolaires.

Travaux au stade municipal : au courant du mois d'octobre, l'entreprise Rendova, spécialisée dans l'entretien des terrains de foot, a procédé à une remise en état de notre terrain d'honneur (sablage des surfaces, passage au peigne et regarnissage des surfaces en 2 passages croisés). Un arrosage automatique devrait être mis

en place au printemps pour éviter que le gazon ne soit brûlé par les grosses chaleurs d'été. Nos équipes de foot pourront jouer sur une pelouse de bonne qualité sans avoir peur de se blesser en pratiquant leur sport favori.

2021 verra également l'activation et l'arrivée de la Fibre Optique sur notre village. Depuis plusieurs mois déjà, le Département de la Moselle réalise la jonction de chaque résidence à son réseau de fibre optique départemental. La commune de Sarraltroff est rattachée à la "Plaque de Bettborn" qui est mise en service en janvier 2021. Concrètement, ce nouveau service permettra de surfer via le très haut débit que propose la fibre. Les connexions chez les particuliers sont gratuites. En début d'année 2021 Orange proposera ce service. Puis, quelques mois plus tard, les autres opérateurs proposeront des forfaits fibres aux particuliers. Vous pouvez d'ores et déjà vous adresser à votre fournisseur d'accès.



Parking au centre du village



Travaux du parking centre, sur l'ancien emplacement du café Grosse



Les élus sont venus se rendre compte du bon emploi des subventions départementales. La sénatrice et conseillère départementale Christine Herzog et le conseiller départemental Bernard Simon ont été accueillis par le maire Francis Mathis, entouré de ses adjoints Clément Dannenberger et Marie-Eve Birkel.

Fonctionnement

BUDGET DE LA COMMUNE - FONCTIONNEMENT

Année 2020

LES DEPENSES

CHAPITRES M 14	B.P. 2019 Rappel Prévisions	C.A. 2019 Rappel Résultats
FONCTIONNEMENT : Dépenses	819 752,00 €	455 730,09 €
011 – Charges à caractère général	125 423,00 €	110 294,37 €
012 – Charges de personnel	202 600,00 €	201 762,29 €
65 – Autres charges courantes	35 300,00 €	31 812,48 €
66 – Charges financières	3 600,00 €	3 571,95 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000,00 €	- €
68 – Dotations aux amortissements	- €	- €
022 – Dépenses imprévues	- €	- €
042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre	40 000,00 €	- €
023 – Virement Section d'investissements	302 540,00 €	- €
014 – Atténuation de produits	108 289,00 €	108 289,00 €

LES RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 2019 Rappel Prévisions	C.A. 2019 Rappel Résultats
FONCTIONNEMENT : Recettes	819 752,00 €	624 700,32 €
70 – Produits Domaine et Ventes	51 300,00 €	48 331,27 €
73 – Impôts et Taxes	388 314,00 €	376 570,00 €
74 – Dotations Subventions Participations	98 234,00 €	122 118,17 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	59 820,00 €	59 731,87 €
013 – Remboursement sur salaire CEC CES	10 000,00 €	9 388,08 €
76 – Produits financiers divers	- €	2,27 €
77 – Cessions d'immobilisations - Ventes	8 558,50 €	8 558,66 €
79 – Transfert de charges (assurances)	- €	- €
002 – Excédent de Fonctionnement reporté	203 525,50 €	- €

Nous remercions Bertrand KUGLER pour les photos et les articles ainsi que Jean HECTOR pour la conception du bulletin, qu'ils réalisent comme chaque année avec brio.

Investissement

COMMUNE DE SARRALTROFF

PREVISION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2020

OPERATIONS ET PROGRAMMES DE TRAVAUX	Article DEP	TRAVAUX TTC	Article REC	RECETTES - SUBV.
11 - Mairie	21311	13 000,00 €	/	- €
12 - Eglise	2111	- €	/	- €
13 - Ecole Maternelle	21312	- €	/	- €
14 - Ecole Primaire	21312	5 000,00 €	/	- €
17 - Eclairage Public et Décorations de Noël	21534	10 000,00 €	/	- €
18 - Poteaux d'Incendie	2315	- €	/	- €
19 - Trav. Connexes + PLU	232	- €	/	- €
20 - Acquisition de Matériel et Mobilier et Divers	20., + 218.	2 000,00 €	/	- €
21 - Voirie dans Diverses Rues	2112	- €	/	- €
22 - Acquisition de Terrains	2111	- €	/	- €
23 - Voirie dans Diverses Rues	2315	145 000,00 €	/	- €
25 - Aire de Jeux - Zone de Loisirs	2313	10 000,00 €	/	- €
28 - Stade Municipal	2315	5 000,00 €	/	- €
29 - Salle des Fêtes	2313	5 000,00 €		
33 - Equipement Sécurité Routière	2152	- €	/	- €
35 - Etude et Travaux Hydr. Breuil	2315	- €	/	- €
36 - Logiciels Informatique	2051	3 500,00 €	/	- €
37 - Aménagement Centre Village	2315	260 000,00 €	COS7 + DETR + EMPR	119 500,00 €
38 - Achat de bâtiments	2115	62 000,00 €	/	- €
39 - Logements Communaux	21318	1 000,00 €	/	- €
40 - Accessibilité Batiments Divers	21318	- €	/	- €
41 - Lotissements Avancés	276348	- €	/	- €
OPFI - Restes à Réaliser N-1	23	120 000,00 €	/	- €
OPFI - Déficit-Excédent d'investissement reporté	-- 001 --	606 974,75 €	-- 001 --	
OPFI - Remboursement CAPITAL D'EMPRUNT + Encaiss. Emprunt	1641	33 800,00 €	1641	- €
OPFI - Encaissement du FC TVA	/	- €	10222	40 000,00 €
OPFI - Encaissement des Taxes Aménagement (Permis Construire)	/	- €	10226	11 192,90 €
OPFI - 040 - Opérations d'Ordre	20422	- €	2031	120 000,00 €
OPFI - 041 - Opérations Patrimoniales	21531	- €	/	10 000,00 €
OPFI - 021 - Virement de la Section de Fonctionnement	/	- €	-- 021 --	374 607,10 €
OPFI - 2051 - Concession et droits similaire	2051	- €	/	- €

Les anniversaires de l'année

Nous souhaitons un heureux anniversaire à :

Pour les 95 ans de :

Mme RABOT Rosa née WAGNER (née le 09/09/1925)

Pour les 90 ans de :

Mme SCHMITT Raymonde née MARCHAL (née le 01/05/1930)

Mme BEAUVAIS Madeleine née SCHWAB (née le 03/07/1930)

Pour les 85 ans de :

Mme SCHAEFFER Yvonne née HOFFEL (née le 09/01/1935)

Mme DOUVIER Marcelline née HOLTZ (née le 06/07/1935)

Pour les 80 ans de :

Mme SCHAEFFER Pierrette née STEIB (née le 20/04/1940)

M. WILLEM Albert (né le 14/06/1940)

Mme RUBY Christiane née BURST (née le 01/12/1940)

Etat civil 2020

(Arrêté au 31 décembre 2020)



Décès

Lucie GASSMANN veuve METZGER	le 9 janvier	2020
Jean-Claude RABOT	le 9 janvier	2020
Charles SCHAEFFER	le 16 janvier	2020
Antoinette SCHER veuve SONNTAG	le 18 mars	2020
André DANIEL	le 1 ^{er} avril	2020
Lucienne ROOS veuve GASSMANN	le 7 mai	2020
Agnès BIRKEL épouse KOCH	le 18 mai	2020
Marie REIN veuve DANNENBERGER	le 25 mai	2020
Gilbert BRICKER	le 3 juillet	2020
Isabelle REYMANN épouse OSWALD	le 26 août	2020
Alain KARLESKIND	le 1 ^{er} octobre	2020
Jacques LACROIX	le 3 octobre	2020
Anne SPAETER veuve RABOT	le 27 octobre	2020
Yvonne SCHAEFFER veuve DASTILLUNG	le 26 novembre	2020
André HIEGEL	le 04 décembre	2020
Albert UNTEREINER	le 22 décembre	2020
Willy THIRY (père Dominique)	le 24 décembre	2020



Naissances

WILHELM Juliette
née le 22 janvier 2020, 17 rue de Fénétrange
ENGEL Naëlle
née le 26 janvier 2020, 28 rue du Rebberg
WILLEM KUCHLY Hugo
né le 9 septembre 2020, 4 rue des Vergers
Claude NOCAUDIE
né le 28 septembre 2020, 13 rue de Sarrebourg



Mariages

Ludovic HACQUARD et Elodie SCHIESER
le 24 juillet 2020

Album souvenir



Café Grosse, actuellement transformé en parking après démolition de celui-ci

Sarraltroff - annuaire de numéros utiles

	POMPIERS	18	SOS MAINS	STRASBOURG	03 68 76 52 18
S	SAMU	15		NANCY	03 83 85 79 00
C	POLICE /GENDARMERIE	17	CENTRE ANTIPOISON	STRASBOURG	03 88 37 37 37
U	Numéro d'appel d'urgence européen	112	VIOLENCE FEMME INFO	NANCY	03 83 22 50 50
R	Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114		DE 9H A 19H DU LUNDI AU SAMEDI	3919
S					
secteur	Domaine ou Profession	Nom de Société (ou nt) Nom et Prénom	Téléphone Fixe - Portable	Site Internet (ou et) page et Email	Rue
COMMUNE	Mairie de SARRALTROFF	Les Lutins du Val de Sarre	03 87 03 17 87	sarraltroff.mairie@wanadoo.fr	7, rue de l'église
	Accueil Périscolaire		06 48 67 09 03	lutinsduvaldesarre@gmail.com	7, rue de Hilbesheim
	Abbé	MULLER Patrick	06 25 11 66 84 (en cas d'urgence)	patrick.muller96@gmail.com	9, rue de Hilbesheim
AUTOMOBILE	Garage	EIRL MULLER	03 87 07 74 31	garagemuller@orange.fr	35 rue de Sarrebourg
	Atelier de carrosserie	Garage M	03 87 07 76 17		77, rue de Fénétrange
	Vente véhicule	PFMotors	03 87 03 10 62	www.pfmotors.fr	2 b, rue de Sarrebourg
	Atelier	PFMotors Services	03 87 07 18 74	pfmoto557@gmail.com	1, rue de la Sarre
	Bar-Tabacs-Loto-Point-Poste	Au Lion d'Or	03 87 03 38 12		3, rue de Fénétrange
D	Boulangerie	Boulangerie ANTONI	03 87 23 78 01	Page Facebook : Boulangerie Pâtisserie Antoni Sarraltroff Email : laurab4480@live.fr	2 rue de Sarrebourg
I	Banque de détail et distributeur	Crédit Mutuel	03 87 23 43 81	www.creditmutuel.fr	1 rue de Fénétrange
V	Informatique, alarme vidéosurveillance et Domotique	INFOTECH	06 45 63 74 40	contact@infotech57.com	9, rue de la côte
E	Coiffure à domicile	L'Instant à Soi	06 50 51 36 61		rue du Breuil
R	Traiteur	OUI CHEF	03 87 23 92 76	Page Facebook : Oui Chef Hick Michel Email : michel.jimhick@gmail.com	19, rue du breuil
S	Bois de chauffage	POIROT		Page Facebook : Jean-Michel Energie Naturelle jeanmichelpoirot@gmail.com	28 c impasse du rebberg
	Quincaillerie	Quincaillerie SINS	03 87 03 14 56	quincaillerie.sins@wanadoo.fr	9, rue de Fénétrange
	Machines agricoles et espaces verts	RUDOLPH	03 87 03 16 51	rudo.ph.stroff@rudo.ph-agri.com	Zone Industrielle
	Taxi	WENGER	06 07 43 43 33		
ENFANCE	Nourrice Agrée	BOURLON	03 87 07 76 03		24, rue de Fénétrange
	Assistante Maternelle Agrée	DUMESNIL	06 28 13 06 38		10, rue des chardonnerets
	Assistante Maternelle Agrée	KOCH	06 87 56 58 60		15, rue de Goerlingen
	Rénovation	CHARRIER	06 73 59 92 11	philippe.decocarro67@gmail.com	18, rue des vergers
	Menuisier	DINDINGER	03 87 07 81 76	philippe.dindinger@sfr.fr	20, rue de la Sarre
	Climatisation-Chauffage-Sanitaire-Électricité	EIRL ENERGIES K	06 35 40 02 45	marcel@energies-k.fr	42, rue de la forêt
TRAVAUX MAISON INTERIEURS ET (OU) EXTERIEURS	Paysagiste	FIG SAS	03 55 16 55 79	www.paysagiste-fig.fr	2 rue du rebberg
	Artisan peintre	HOFFMANN	03 87 07 74 51		
	Maçonnerie - Rénovation - Carrelage	IFERONE Sarl	03 88 01 90 04	gilles.lerone@wanadoo.fr	
	Multi-services - Bricolage	Seb multi-services	06 16 98 49 53	sebmultiservices2@gmail.com	
	Paysagiste	Vert Jardins	07 84 46 49 32	infosvertjardins@gmail.com	3 rue des chênes
	Maçonnerie - Rénovation	WAGNER	06 47 46 08 19	dimitri.w@sfr.fr	

Les demandes et documents d'urbanisme

Différentes demandes d'autorisations de travaux sont à déposer en mairie en fonction de la nature de votre projet de travaux :

1- Le certificat d'urbanisme (CU)

Il permet de connaître l'état des règles d'urbanisme applicable selon la zone dans laquelle se trouve le terrain. Il existe 2 types de certificat d'urbanisme :

- CU d'information qui renseigne sur le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété, les taxes et participations d'urbanisme.

- le CU opérationnel va vous renseigner sur la faisabilité d'un projet précis en plus des informations données par le certificat d'information.

2- la déclaration préalable de travaux (DP)

Elle est exigée pour les travaux de faible importance afin de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. La DP est exigée pour les travaux réalisés sur une construction existante : travaux qui créent entre 5m² et 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Ce seuil de 20 m² est porté à 40m² pour une extension de construction à deux conditions : la construction doit être située dans une zone urbaine (U) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la surface de la construction existante plus la surface créée ne doit pas dépasser 170 m² (emprise au sol ou surface de plancher).

Cette DP est également utilisée pour les travaux de clôture, les travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction existante (par exemple l'ouverture d'une fenêtre dans un mur ou la pose d'un velux dans une toiture), pour les travaux de changement de destination d'un bâtiment (par exemple la transformation d'un local commercial en logement d'habitation lorsque ce changement n'entraîne pas de travaux et lorsque la surface créée (si c'est le cas) est inférieure à 170 m².

3 - le permis de construire (PC)

Il concerne des travaux plus importants, liés à la construction où l'aménagement d'une maison individuelle. Le PC est nécessaire :

- lorsque les travaux envisagés créent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m² (ou 40m² voir paragraphe ci-dessus),

- lorsque les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses où la façade d'un bâtiment ou lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination du local,

- lorsque les travaux portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

4 - le permis de démolir

Il est exigé pour toute démolition totale ou partielle. Un projet de démolition peut être intégré dans une demande de permis de construire.

5 - le permis d'aménager

Il permet d'aménager une unité foncière en créant des lots avec des espaces communs (voirie...). Il est exigé notamment pour :

- la réalisation de certaines opérations de lotissement,
- la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur n'excédant pas 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 100 m².

6 - le plan local d'urbanisme (PLU)

La commune de Sarraltroff a approuvé et validé son PLU par délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2018. Il est public et est disponible sur le site internet de la Mairie de Sarraltroff à cette adresse (à télécharger en PDF) =

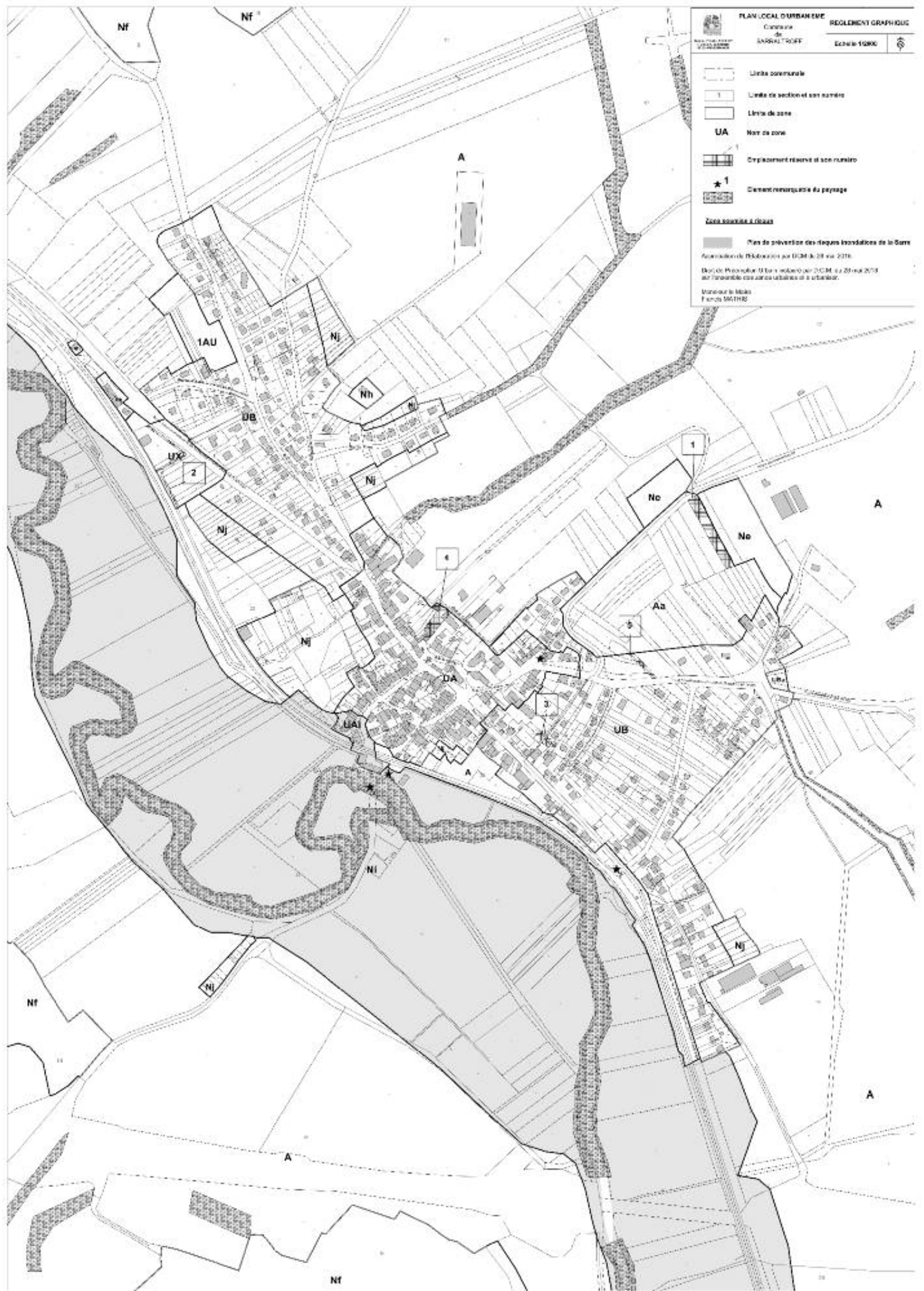
<https://www.sarraltroff.fr/Votre-commune/Urbanisme-P-U.html>

Ce document permet de savoir dans quelle zone est incluse chaque parcelle et permet de se référer au règlement de constructibilité correspondant à chaque zone

Ces différents formulaires peuvent être retirés en mairie ou téléchargés gratuitement sur le site service-public.fr ...

Chaque dossier de demande doit être déposé en 6 exemplaires complets à la Mairie de Sarraltroff.





PLAN LOCAL D'URBANISME
 Commune de
SARRAUTROFF

REGLEMENT GRAPHIQUE
 Echelle 1:2000

- Limite communale
- Limite de section et son numéro
- Limite de zone
- UA** Nom de zone
- Emplacement réservé et son numéro
- Diament remarquable du paysage

Zones spéciales à créer

- Plan de prévention des risques inondables de la Sarre

Approuvé et publié par l'UDM le 28 mai 2016.
 Date de Prévision URM : mise à jour par l'UDM le 28 mai 2016
 en l'honneur des zones urbaines et à urbaniser.
 Monsieur le Maire
 Francis MATHIS

Le périscolaire



Les enfants : petits héros victimes du quotidien.

L'arrivée de l'épidémie, les établissements scolaires fermés, les fêtes annulées, les activités sportives suspendues... 2020 fut une année particulière pour tous nos élèves.

C'est naturellement que les professeurs se sont largement investis dans la continuité pédagogique des élèves durant le confinement avec l'école à distance. L'école de Sarraltroff fut également un pôle d'accueil, pour les enfants des personnels travaillant dans les secteurs nécessaires à la gestion de la crise. Les enseignants ont évidemment été soutenus par le personnel du périscolaire pour l'accueil des élèves pendant le confinement.

Lors de la réouverture des écoles en Mai dernier, l'équipe municipale, l'équipe éducative, et l'équipe d'animation, se sont réunis afin de mettre en place les exigences des protocoles sanitaires. C'est ensemble que l'ouverture des écoles et du périscolaire de Sarraltroff ont pu s'organiser, la finalité étant de créer un accueil sécuritaire, serein et rassurant de nos élèves.

L'accueil a néanmoins été fortement impacté : diminution du nombre d'élève accueillis, nous sommes passés d'un effectif de 36 enfants à 12 maximum ; restriction des activités collectives ; distanciation sociale entre les classes ; nettoyage intensif et désinfection des locaux... et cela jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En septembre une nouvelle équipe d'animation a été mise en place : L'arrivée de Mlle FABIEN Héloïse au poste d'animatrice et le retour de Mlle KRUMMENACKER Elisa, au poste de directrice adjointe, aux vues du remplacement du congé maternité de Mme GENTEL Bérengère. Cette équipe fut complétée pendant 4 mois par une animatrice diplômée Mme PANYANOUVONG Daralay.

Le maintien des protocoles sanitaires dans les écoles pour la rentrée 2020 n'aurait pas permis la continuité de la prise des repas en deux services dans les locaux habituels. Dans l'incapacité d'accueillir tous les élèves au périsco-

laire, la nouvelle équipe a rapidement organisé la restauration dans la salle des fêtes, avec l'accord et le soutien de la municipalité. Un léger allègement des consignes sanitaires nous a permis la mise en place d'activités et des semaines à thèmes (« États-Unis », « Noël ensemble » ...). La trentaine d'enfants « masqués » inscrits au périscolaire, ont pu reprendre un semblant de vie « normale » et se sont permis de jouer, dessiner, peindre, modeler, rêver, imaginer, s'écouter et s'exprimer... le temps des horaires périscolaires.

Cette année de pandémie ne nous a pas permis d'organiser notre traditionnelle fête de Noël, mais c'est avec le cœur et l'esprit remplis d'espoir et de bienveillance que l'équipe d'animation vous souhaite une bonne année 2021.

Contact PERISCOLAIRE : Par mail : lutinsduvaldesarre@gmail.com
Par téléphone : 06.43.67.09.03

Culture et Sport du val de Sarre (CSVS)

Les mercredis récréatifs

Les mercredis ouverts en janvier et février ont dû fermer leurs portes de Mars à Juillet.

La reprise des activités en septembre fut une aubaine, la nouvelle équipe d'animation, plus motivée que jamais, accueille chaque mercredi une quinzaine d'enfants. C'est ensemble que l'équipe organise des après-midis « bricolage » sur des thématiques précises (petites bêtes de la jungle, Texas, Harry Potter, Halloween, Noël...) mais aussi des ateliers de cuisine (compote de fruits, Rose des sables) ou sportif avec de l'initiation aux arts du cirque.

Les Centres Aérés

Aucun accueil n'a été réalisé en 2020.

Pour l'année 2021, nous espérons un accueil de loisirs pour

les 6 – 14 ans, qui s'organisera du lundi 26 avril au vendredi 30 avril sur le thème de « l'escape GAME ».

L'accueil d'été s'articule de la même manière que l'année 2019 à savoir la deuxième semaine des vacances de juillet (12 au 16) et les deux dernières semaines d'août, avec potentiellement un renouvellement d'une semaine CIRQUE.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er février 2021 pour l'accueil d'avril et du 10 mai 2021 pour les accueils d'été. Tarification dégressive possible, selon avis d'imposition.

Contact ASSOCIATION :

Par mail : csvs57400@gmail.com

Par téléphone : 06.48.67.09.03



Les élèves de CE2 de Barbara Dartois et ceux de CM1 et CM2 de Thierry Stenger ont été accueillis par Christophe Parrenin, animateur du conservatoire des espaces naturels de Lorraine à Sarrebourg. Il leur a expliqué les finalités de l'opération : prolonger les plantations commencées une semaine plus tôt à Sarraltroff. La dizaine d'espèces d'arbres, d'arbustes, de ronces et autres épineuses rampantes formera une longue haie qui sera un habitat idéal pour le petit Zorro des campagnes, oiseau protégé en voie de disparition.

Dans la foulée, l'expert a fait comprendre aux enfants l'importance de la diversité végétale et animale, mise à mal par des décennies d'agriculture intensive et de bétonnage des espaces naturels.

Passant de la théorie à la pratique, les écoliers ont mis la main à la pâte, ou plutôt au pralin, ce mélange de terre, d'eau, d'argile et de bouse dans lequel il faut tremper les racines avant la plantation. Leur travail hivernal sera certainement suivi d'observations au printemps, en été et en automne, pour étudier tour à tour les bourgeons, les fleurs mellifères et les baies qui nourriront le petit peuple d'insectes, d'oiseaux et d'autres petites bestioles que le futur paradis végétal ne manquera pas d'attirer

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SE MOBILISE POUR LES COMMERCES !

À ce jour, 1 485 670 € de bons d'achat ont été vendus via la plateforme « J'achète Moselle Sud », cette somme a été reversée aux 310 commerçants participants à l'opération. L'intercommunalité continue d'œuvrer en faveur de l'économie locale en instaurant de nouvelles mesures.

LA RUE COMMERÇANTE DIGITALE : JACHETEMOSELLESUD.COM



Le 16 novembre 2020, les présidents des Communautés de Communes du Saulnois, de Sarrebourg Moselle Sud, du Pays de Phalsbourg et du PETR se sont rencontrés pour échanger sur la situation économique et pour travailler sur la préparation d'un site de marketplace à destination des commerçants du territoire.

Ainsi le site [jachetemosellesud.com](https://www.jachetemosellesud.com) a été mis en place pour créer un marché virtuel et faciliter la vente en ligne pour les commerçants locaux. Cette initiative leur permet de :

- Bénéficier de l'attractivité de la « marque J'achète Moselle Sud » pour générer du passage sur leur site,
- Mettre en place facilement leur propre boutique de vente en ligne,
- Proposer un système de paiement en ligne,
- Organiser un service Click and Collect,
- Offrir des solutions de livraison pour les clients.

Pour toutes informations complémentaires sur l'offre de marketplace rendez-vous sur le site : <https://www.jachetemosellesud.com/>



UNE CAMIONNETTE DE RESTAURATION À EMPORTER

Depuis le 24 novembre 2020, L'Association des Hôteliers, Restaurateurs et Métiers de Bouche du Pays de Sarrebourg organise la vente à emporter jusqu'à mi-janvier 2021. Les professionnels de la restauration vont à la rencontre des habitants du territoire et proposent du lundi au samedi une carte de 4 plats du jour.

L'intercommunalité s'associe à leur initiative en mettant à leur disposition un véhicule pour assurer les tournées ainsi que des panneaux destinés à informer les habitants du passage de la camionnette dans les communes concernées.



L'objectif de cette opération est de soutenir les restaurateurs fortement impactés par la crise sanitaire suite à la fermeture de leurs établissements jusqu'en janvier. Ainsi, ils peuvent exercer une petite activité en attendant la réouverture et proposer un service supplémentaire à la population locale. Au total, une vingtaine de restaurateurs sillonnent chaque semaine le Pays de Sarrebourg. Une belle opportunité pour les habitants de découvrir de nouveaux restaurateurs.

Retrouvez l'ensemble des restaurateurs/traiteurs qui proposent soit de la livraison soit des plats à emporter sur : <http://www.tourisme-sarrebourg.fr/fr/vos-producteurs-restaurateurs-et-traiteurs-se-mobilisent-0>

Les délibérations du conseil municipal

LUNDI 3 FÉVRIER 2020

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 Geoffroy Albert, Charrier Philippe, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Paul Vary, Mazerand Régis, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Schmitt Frédéric, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane, Roth Marie-Thérèse,

DATE DE LA CONVOCATION : 27/01/2020

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Eve Birkel

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Schwartzberger Alain, Noblé Sébastien,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

D'importantes inondations ont été constatées ce jour et depuis ce week end autour de la Sarre. Une seule habitation a été inondée à ce jour (haut de la Rue du Reberg avec de l'eau de ruissellement dans le garage) nécessitant l'intervention des pompiers dans la nuit du dimanche 2 février au lundi 3 février.

Les travaux de voirie et parking prévus au Centre du Village débuteront le 15 février prochain (le grand parking sera réalisé en premier).

Monsieur Christophe PARRENIN, domicilié Rue des Vergers, a proposé la plantation, après achat des plans par la commune, de plusieurs haies le long de la route de Fénétrange (après la sortie du village). Ces travaux sont prévus ce samedi 8 février. Le Maire sollicite l'aide des conseillers municipaux pour cette journée.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2020-01 / 001

Lotissement LES PRUNELLES - Vente du lot N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MULLER Mathieu et Madame MARTIN Florine, demeurant 35 rue de Sarrebourg - 57400 SARRAL-TROFF, ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot N°01 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de leur vendre le lot N°01 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 01 :
Cadastré Section : 16 Parcelle : 631 Surface 07 ares 33 ca
Surface totale 07 ares 33 ca
moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 30.786,00 € (trente mille sept cent quatre vingt six €uros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

N° 2020-01 / 002

Lotissement LES PRUNELLES - Vente du lot N° 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur AKDEMIR Murat et Madame AKDEMIR Deniz née KIZIL, demeurant 6 rue de la Sarre - 57400 SARR-REBOURG, ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot N° 02 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de leur vendre le lot N°02 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 02 :
Cadastré Section : 16 Parcelle : 632 Surface 07 ares 39 ca
Surface totale 07 ares 39 ca
moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 31.038,00 € (trente et un mille trente huit €uros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

N° 2020-01 / 003

Création d'un bâtiment pour le Péricolaire - Nouveaux plans et devis suite à l'avis de la PMI - CD57

Demande de subvention DETR - Annule et Remplace la délibération du 23/09/2019 - 2019-06/034

Le Maire rappelle le projet de travaux pour la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir le péricolaire. Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par l'Architecte Michel NEGRI de Sarrebourg d'un montant total réévalué suite à l'avis du service de la PMI du Département de la Moselle (avis joint à la présente délibération). Le devis réévalué s'élève à un total de : 699.673,90 € HT et 839.608,88 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat au titre de sa subvention DETR pour l'année 2020.

Le conseil municipal après délibération, par 13 VOIX POUR :

VALIDE le projet de création d'un bâtiment pour le péricolaire, tel qu'il a été présenté par l'architecte Michel NEGRI ,

VALIDE le chiffrage présenté en annexe des plans de construction du bâtiment,

ARRÊTE le plan de financement comme suit :

global pour ces travaux de :	699.673,90 € HT et 839.608,88 € TTC
subvention DETR =	699.673,90 x 35% = 244.885,00 €
autres aides éventuelles (CAF57 ?) = 40 enfants x 7000.00€ (?) =	280.000,00 €
SOLDE HT à la charge de la commune =	174.788,00 €
fonds propres =	74.788,00 €
emprunts =	100.000,00 €

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires s'y rapportant au BP COMMUNAL 2020,

SOLLICITE la subvention DETR de l'Etat pour l'année 2020 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-01 / 004

Mise à jour 2020 du régime indemnitaire des agents communaux RIFSEEP

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2018-02-010 du 26 février 2018 validant la mise en place du Régime Indemnitaire RIFSEEP au 1er janvier 2018 et son mode de calcul. Il ajoute que ce régime indemnitaire est attribué aux agents : titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, à temps complet, à temps non complet exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné et qu'il est nécessaire d'établir, annuellement, une mise à jour des primes maximum attribuées par agent, ceci suivant le tableau présenté ci-dessous.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

Cat. A = Attaché Territorial (fonction secrétaire de mairie)

Cat. B = Animateur (responsable du péricolaire)

Cat. C = ASEM Aide Maternelle - Adjoint d'Animation - Adjoint Technique

Le maire propose aux membres du conseil municipal de valider le tableau "GROUPES et CATEGORIES" suivant :

GROUPES ET CATEGORIES - - - Effet au 1er JANVIER 2020			
Groupe	Fonctions du poste	Critères	Montant annuel maximal
Cat. A4	Attaché Territorial - Cat A Fonction Secrétaire de mairie	Encadrement : Fonction Relations avec les employés Mise en place des tâches respectives Technicité / expertise : Toutes les fonctions de secrétariat de mairie (seul en poste) Informatique... Sujétions particulières / exposition : Toutes les fonctions du secrétariat de mairie - Comptabilité - Couriers - Délibérations - Etat Civil - Papiers - Elections...	8500,00 €
Cat. B1	Animateur (trice) - Cat B Responsable du Péricolaire	Encadrement : Animatrice Péricolaire Technicité / expertise : Fonctions afférentes à la garde des jeunes enfants Sujétions particulières / degré d'exposition : Activités - mise en place d'animations péricolaires et de centres adhés lors des vacances scolaires.	1850,00 €
Cat. C2	ASEM Aide Maternelle Animatrice au Péricolaire Adjoint Technique (nettoyage des locaux) Adjoint Technique (ouvrier communal polyvalent)	Encadrement : ASEM titulaire du CAP Petite Enfance Animation avec de jeunes enfants Technicité / expertise : Formation BAFA et CAP Petite Enfance Sujétions particulières / degré d'exposition : Travaux divers d'entretien Conduite d'engins (tracteurs...)	1710,00 €

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le maire précise enfin que, outre les modifications apportées au tableau ci-dessus, les autres mentions figurant dans la délibération N°2018-02-010 du 26 février 2018, restent inchangées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De valider la mise à jour au 1er janvier 2020 du tableau présenté ci-dessus,

D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.

D'autoriser le maintien intégral du montant antérieur des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, ainsi que, le cas échéant, ceux liés aux résultats lors de la transposition en RIFSEEP (Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election (IFCE) : pour les travaux supplémentaires du secrétaire de mairie pour l'organisation et la présence lors de scrutins électoraux - non inclus dans le RIFSEEP).

Que les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence.

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-01 / 005

Projet de création d'un bâtiment pour le Périscolaire – Demande de subvention CAF
Annule et Remplace la délibération du 23/09/2019 – 2019-06/033

Le Maire rappelle le projet de travaux pour la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir le périscolaire. Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par l'Architecte Michel NEGRI de Sarrebourg d'un montant total réévalué suite à l'avis du service de la PMI du Département de la Moselle (avis joint à la présente délibération). Le devis réévalué s'élève à un total de : 699.673,90 € HT et 839.608,88 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la CAF au titre des travaux pour l'année 2020.

Le conseil municipal après délibération, par 13 VOIX POUR :

VALIDE le projet de création d'un bâtiment pour le périscolaire, tel qu'il a été présenté par l'architecte Michel NEGRI ,

VALIDE le chiffrage présenté en annexe des plans de construction du bâtiment,

ARRÊTE le plan de financement comme suit :
global pour ces travaux de : 699.673,90 € HT et 839.608,88 € TTC
aide CAF-57 = 40 enfants x 7000.00€ (?) = 280.000,00 €
subvention DETR = (?) 699.673,90 x 35% = 244.885,00 € (?)

SOLDE HT à la charge de la commune = 174.788,00 €
fonds propres = 74.788,00 €
emprunts = 100.000,00 €

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires s'y rapportant au BP COMMUNAL 2020,

SOLLICITE la subvention CAF pour l'année 2020 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

TRAVAUX PREVUS AU BUDGET 2020 =

Les travaux du centre village débuteront le 15 février prochain,

Les travaux de réfection du réseau d'eau dans la Rue de la Forêt sont prévus dans les prochaines semaines avec une réfection de la voirie dans le fond de la Rue de la Forêt,

La commune prévoit également l'achat de la propriété LIMON Constant – 14 rue de l'Eglise dans les prochaines semaines (signature de l'acte de vente chez le notaire de Fénétrange).

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents pour leur implication et leur présence durant les réunions des 6 années passées, puis il lève la séance à 21H45.

LUNDI 25 MAI 2020

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES
DU DIMANCHE 15 MARS 2020

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire,

s'est réuni à la Salle des Fêtes de SARRALTROFF (réglementation sanitaire COVID-19) le LUNDI 25 MAI 2020 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire sortant.

MEMBRES PRESENTS : 15 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Noblé Sébastien Roche Jean-François, Bailly Vincent, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Parrenin Christophe, Kern Olivier, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Charrier Philippe, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

DATE DE LA CONVOCATION : 18/05/2020

SECRETARE DE SEANCE : Paul VARY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : - - -

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

Le Maire sortant accueille les membres du nouveau conseil municipal élu au 1^{er} tour des élections municipales du DIMANCHE 15 MARS 2020.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

N° 2020-02 / 006

Elections Municipales 2020 – Installation du Conseil Municipal

Monsieur Francis MATHIS, Maire sortant, donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le DIMANCHE 15 MARS 2020 (15 membres élus au 1er tour).

Sont élus : GEOFFROY Albert, BAILLY Vincent, DANNENBERGER Clément, PARRENIN Christophe, VARY Paul, ALBERT Frédéric, BIRKEL Marie-Eve, SCHWARTZENBERGER Alain, CHARRIER Philippe, MATHIS Francis, NOBLE Sébastien, ROCHE Jean-François, KERN Olivier, ROTH Marie-Thérèse, SCHMITT Frédéric.

Monsieur Francis MATHIS, Maire sortant, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du DIMANCHE 15 MARS 2020 (15 membres élus au 1er tour).

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Francis MATHIS, doyen de l'assemblée nouvellement élue, prend la présidence en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Francis MATHIS propose de désigner Paul VARY, benjamin du Conseil Municipal, comme secrétaire. Monsieur Paul VARY est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Le Président dénombre 15 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Le Président valide et déclare le conseil municipal, comptant les 15 membres désignés ci-dessus, installé et ayant qualité de délibérer aux prochaines séances.

N° 2020-02 / 007

Elections Municipales 2020 – Election et installation du Maire

Monsieur Francis MATHIS, doyen de l'assemblée, fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoint élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoint sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoint sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur Francis MATHIS sollicite deux volontaires comme assesseurs = Marie-Eve BIRKEL et Sébastien NOBLE qui acceptent de constituer le bureau et d'occuper les 2 postes d'assesseurs.

Monsieur Francis MATHIS demande s'il y a des candidats pour l'élection au poste de Maire.

Monsieur Francis MATHIS enregistre la candidature de : Francis MATHIS et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur Francis MATHIS proclame les résultats :
nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
nombre de bulletins nuls ou assimilés : 01
suffrages exprimés : 14
majorité requise : 08

Monsieur Francis MATHIS a obtenu 14 voix (quatorze)

Monsieur Francis MATHIS ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Francis MATHIS prend la présidence et remercie l'assemblée.

N° 2020-02 / 008

Elections Municipales 2020 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Sous la présidence de MATHIS Francis, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4 / L.2122-7 / L.2122-7-1 du CGCT). Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, jusqu'à ce jour, de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à QUATRE le nombre des adjoints au maire de la commune.

N° 2020-02 / 009

Elections Municipales 2020 – Election des 4 Adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-02/008 fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

I - Élection du Premier Adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletins blancs ou nuls : 01
suffrages exprimés : 14
majorité absolue : 08

Ont obtenu : Alain SCHWARTZENBERGER = 14 voix (quatorze)

Monsieur Alain SCHWARTZENBERGER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire et installé dans ses fonctions.

II - Élection du Second Adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 5
bulletins blancs ou nuls : 00
suffrages exprimés : 15
majorité absolue : 08

Ont obtenu : Marie – Thérèse ROTH = 15 voix (quinze)

Madame Marie-Thérèse ROTH ayant obtenu la majorité absolue est proclamé second adjoint au maire et installé dans ses fonctions.

III - Élection du Troisième Adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletins blancs ou nuls : 00
suffrages exprimés : 15
majorité absolue : 08

Ont obtenu : Clément DANNENBERGER = 15 voix (quinze)

Monsieur Clément DANNENBERGER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire et installé dans ses fonctions.

IV - Élection du Quatrième Adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletins blancs ou nuls : 00
suffrages exprimés : 15
majorité absolue : 08

Ont obtenu : Marie-Eve BIRKEL = 15 voix (quinze)

Madame Marie-Eve BIRKEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire et installé dans ses fonctions. Après l'installation du conseil municipal, du Maire et des 4 adjoints, les membres du conseil municipal ont délibéré et validé les décisions suivantes =

ORDRE DU JOUR

2020-02 / 010 Indemnité de fonction du Maire des Adjoints et du Conseiller Délégué

2020-02 / 011 Délégation de signature de pièces comptables au Maire = 50000 € HT

2020-02 / 012 Désignation des délégués à la CC-SMS Communauté de Communes

2020-02 / 013 Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de Wintersbourg

2020-02 / 014 Désignation du Correspondant Défense

2020-02 / 015 Désignation du Correspondant Sécurité Routière

2020-02 / 016 Désignation du Délégué des Elus au CNAS

2020-02 / 017 Désignation du Délégué de la Croix Rouge

2020-02 / 018 Mise en place des Commissions Communales 2020

2020-02 / 019 Désignation d'un Conseiller Délégué au Cadre de Vie - Environnement

N° 2020-02 / 010

Elections Municipales 2020 – Indemnités de fonction du Maire Indemnités de Fonction des Adjoints et du Conseiller Délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal N° 2020-019 du 25 mai 2020 portant délégation de signature et de fonctions aux quatre Adjoints au Maire,

Vu l'arrêté municipal N° 2020-020 du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions au Conseiller Délégué,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints et aux conseillers délégués,

Etant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

DECIDE, avec effet au 25 MAI 2020, date de leur entrée en fonction, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints et de Conseillers Délégués :

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE =

Population de Sarraltroff à prendre en compte : 760 hab.

Population de 500 à 999 habitants = 40,30 % de l'Indice Brut terminal de la FPT

INDEMNITE DE FONCTION AUX QUATRE ADJOINTS =

Population de Sarraltroff à prendre en compte : 760 hab.

Population de 500 à 999 habitants = 9,20 % de l'Indice Brut terminal de la FPT

INDEMNITE DE FONCTION AU CONSEILLER DELEGUE =

Population de Sarraltroff à prendre en compte : 760 hab.

Population de 500 à 999 habitants = 6,00 % de l'Indice Brut terminal de la FPT

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-02 / 013

Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de Wintersbourg Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2008-DRCLAJ/1-045 en date du 11 septembre 2008 portant modification des statuts et transformation en syndicat à la carte du Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, (Il convient de procéder à l'élection des deux délégués titulaires, puis à l'élection du délégué suppléant selon les mêmes modalités)

ELECTION DU PREMIER DELEGUE TITULAIRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 00

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- M. Francis MATHIS – Maire = 15 voix (quinze)

- Mr Francis MATHIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

ELECTION DU DEUXIEME DELEGUE TITULAIRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : 15

Nombre de bulletins : 15

À déduire : 00

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- Monsieur Frédéric SCHMITT – Conseiller Municipal = 15 voix (quinze)

- Mr Frédéric SCHMITT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire : 00

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- Mr Philippe CHARRIER = 15 voix (quinze)

- Mr Philippe CHARRIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

DESIGNE LES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DE WINTERSBOURG COMME SUIT :

Les délégués titulaires :

A : Mr Francis MATHIS

B : Mr Frédéric SCHMITT

Le délégué suppléant :

A : Mr Philippe CHARRIER

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

N° 2020-02 / 014

Désignation du Correspondant Défense

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer, suite au renouvellement du Conseil Municipal, un nouveau « Correspondant Défense » pour faire le lien entre la commune (les élus, les jeunes recensés à 16 ans, les entreprises employant des réservistes...), le Ministère de la Défense et les divers Régiments établis sur la région.

Le conseil municipal, après échanges de vues sur le sujet et délibération, à l'unanimité =

DECIDE de nommer « Correspondant Défense » pour la Commune =

Monsieur Alain SCHWARTZENBERGER 1er Adjoint

Domicilié 48 rue de SARRALTROFF

Téléphone = 06-75-37-70-38

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-02 / 015

Désignation du Correspondant Sécurité Routière

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Préfecture de la Moselle sollicite, suite aux renouvellements des Conseils Municipaux dans les communes, la désignation d'un « Correspondant Sécurité Routière ». Il sera l'interlocuteur, pour la commune de Sarraltroff, de tous les acteurs de la lutte contre l'insécurité sur la route.

Le conseil municipal, après échanges de vues sur le sujet et délibération, à

l'unanimité =

DESIGNE pour assurer, auprès des services de l'Etat, les fonctions de Correspondant Sécurité Routière =

Monsieur Sébastien NOBLE Conseiller Municipal

18 rue du Reberg 57400 SARRALTROFF

Téléphone = 06-16-98-49-53

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-02 / 016

Désignation du Délégué Elu au CNAS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner, suite aux dernières élections municipales, le délégué des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS), ceci lors des réunions départementales du CNAS de la Moselle.

Il rappelle brièvement ce qu'est le CNAS : il s'agit d'un comité d'entreprise national créé en 1967 et destiné aux employés des collectivités territoriales. La commune de Sarraltroff adhère, pour ses agents, au CNAS, ceci depuis le début des années 1980. Le Maire rappelle également que les instances du CNAS sont paritaires (élu - agent) et que le poste de délégué des agents de la commune est attribué à Monsieur Raphaël FUNAZZI, Secrétaire de Mairie et également Correspondant du CNAS pour la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide par A L'UNANIMITE de désigner

Madame Marie-Eve BIRKEL 4° Adjointe au Maire,

rue de l'Etang 57400 SARRALTROFF

Téléphone = 06-25-01-17-92

dans le poste de représentant des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff au CNAS.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-02 / 017

Désignation du Délégué de la Croix Rouge

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner, suite aux dernières élections municipales, le délégué des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff pour représenter la commune auprès de la Délégation de la Croix Rouge de Sarrebourg. Son rôle sera principalement de faire de relais entre la délégation de la Croix Rouge de Sarrebourg et les divers intervenants de la commune de Sarraltroff (Conseil Municipal, Associations, Ecoles...).

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide, A L'UNANIMITE, de désigner :

Monsieur Jean-François ROCHE Conseiller Municipal

9 rue du Breuil - 57400 SARRALTROFF

Téléphone = 06-70-24-95-57

correspondant local des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff auprès de la Croix Rouge – Délégation de Sarrebourg.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-02 / 018

Commissions Communales 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

DECIDE DE VALIDER la constitution des commissions communales suivantes =

1. COMMISSION DES TRAVAUX DE VOIRIE - DE L'EAU - DE L'ENVIRONNEMENT

(voirie, signalisation routière, éclairage, assainissement, Syndicat des Eaux, ordures ménagères, cadre de vie)

MATHIS Francis – SCHWARTZENBERGER Alain - DANNENBERGER Clément - PARRENIN Christophe - NOBLE Sébastien – ALBERT Frédéric – SCHMITT Frédéric

2. COMMISSION DES FINANCES ET DE LA LISTE ELECTORALE (désignation à bulletins secrets)

(budget, taxes, ouvertures de plis, révision et mise à jour de la liste électorale)

MATHIS Francis – ROTH Marie-Thérèse – BIRKEL Marie-Eve – ALBERT Frédéric

– GEOFFROY Albert – VARY Paul

3. COMMISSION DU PATRIMOINE ET DU BAN COMMUNAL

(patrimoine immobilier, les bâtiments, le foncier, le forestier, remembrement, cadastre, LGV, PLU)

MATHIS Francis – DANNENBERGER Clément – SCHWARTZENBERGER Alain

SCHMITT Frédéric – BAILLY Vincent – CHARRIER Philippe – PARRENIN

Christophe

4. COMMISSION CULTURELLE - SCOLAIRE ET COMMUNICATION

(fêtes et cérémonies, associations, salle des fêtes, scolarité, communication, bulletin communal)

MATHIS Francis – ROTH Marie-Thérèse – BIRKEL Marie-Eve – DANNENBERGER Clément - BAILLY Vincent – KERN Olivier

5. COMMISSION L'AIDE SOCIALE – PERSONNEL COMMUNAL

(personnes âgées – aide sociale – personnel communal)

MATHIS Francis – ROTH Marie-Thérèse – BIRKEL Marie-Eve - VARY Paul – Philippe – GEOFFROY Albert – KERN Olivier – Jean-François ROCHE

N° 2020-02 / 019

Désignation d'un Conseiller Délégué au Cadre de Vie et à l'Environnement - Indemnité de fonctions

Le Maire expose aux membres du conseil municipal la possibilité de créer un poste de conseiller municipal délégué au Cadre de Vie et à l'Environnement. Son rôle sera la gestion des haies et des paysages autour du village et sur le ban communal de Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide, A L'UNANIMITE, de désigner :

Monsieur Christophe PARRENIN Conseiller Municipal

Né le 07/11/1961

27 rue des Vergers - 57400 SARRALTROFF

Téléphone = 06-73-89-86-41

au poste de Conseiller municipal délégué au Cadre de Vie et à l'Environnement sur le ban communal,

Un arrêté municipal sera signé ce jour pour lui attribuer officiellement cette délégation et son indemnité de fonction à hauteur de 6.00 % du montant de l'indice brut terminal de la FPT,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23H00.

LUNDI 6 JUILLET 2020

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 11 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Roche Jean-François, Paul Vary, Kern Olivier, Schmitt Frédéric, Parrenin Christophe, Dannenberger Clément, Charrier Philippe, Roth Marie-Thérèse,

DATE DE LA CONVOCATION : 01/07/2020

SECRETAIRE DE SEANCE : Paul VARY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Noblé Sébastien, Vincent Bailly, Albert Frédéric, Birkel Marie-Eve

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - - .

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Après la période de confinement due au COVID, les activités reprennent petit à petit, les travaux du lotissement des Prunelles sont en cours d'achèvement. La place centrale (parking) suivra (Entreprise SCRE).

La conduite d'eau de la Rue de la Forêt va être remplacée prochainement par le Syndicat des Eaux (Entreprise Scree), la ComCom SMS réalisera les travaux de réseau d'assainissement en même temps dans la rue (Entreprise Strubel) et la commune réalisera au final la réfection de la voirie de cette rue.

Les écoles de Sarraltroff ont ouvert le lundi 11 mai dernier. Il est prévu 1 semaine de « Vacances Apprenantes » par 2 classes de primaire (classes de Mme Seyer et Mr Stenger) à Sarraltroff pour les élèves en difficultés scolaires suite au confinement.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2020-03 / 020

Vote des Taxes Locales Communales 2020

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions des recettes pour les taxes locales communales concernant l'ANNEE 2020, et rappelle que ce nouveau mode de calcul a été modifié par la Loi de Finances et le Pacte Financier et Fiscal validé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux des taxes communales sans augmentation par rapport à l'an passé.

Après délibération et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE VALIDER le taux des taxes locales pour l'année 2020 comme suit :

Taxe Foncière Propriétés Bâties 8,23 %

Taxe Foncière Propriétés non Bâties 29,36 %

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-03 / 021

Convention pour la dématérialisation des actes administratifs à la Préfecture

De nombreux actes pris par les collectivités locales (délibérations, arrêtés, décisions, budgets, autorisations d'occupation du territoire, marchés publics,...etc.) doivent être transmis à la sous-préfecture ou préfecture pour vérifier leur conformité aux lois en vigueur.

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place une plateforme de dématérialisation sécurisée : « ACTES » « Aide au Contrôle de légalité dématérialisée » qui vise à accélérer les échanges administratifs et à réduire les coûts liés à l'impression et à l'envoi des actes.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les articles L 2131-1 et R 2131-1 et suivants (L5211-3 pour les EPCI) du CGCT

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou budgétaire et fixant la procédure d'homologation de ces dispositifs.

Vu la présentation de l'application «ACTES » sur le site <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/actes-0>, et notamment le modèle de convention et la dernière actualisation de la liste des dispositifs de télé-transmission homologués par le Ministère de l'Intérieur,

Considérant que la collectivité souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes,

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents : Décide de procéder à la télétransmission des actes soumis aux contrôles de légalité et budgétaire,

Autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre pour la télétransmission avec la sous-préfecture de l'arrondissement, à SARREBOURG, représentant l'Etat à cet effet,

Autorise le Maire à signer le contrat d'adhésion avec le prestataire informatique (JVS MAIRISTEM) et toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-03 / 022

Dépenses « Fêtes et Cérémonies »

Le Maire informe les conseillers municipaux que le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-024 MO du 24 mars 2007. Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 «Fêtes et cérémonies».

Il vous est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails et vins d'honneur servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année,

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des anniversaires, décès, départs à la retraite, mutations, remises de médailles, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles...

- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations (animations musicales...)... et les concerts, manifestations culturelles...

- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations...

- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux, élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures lors de déplacements individuels et collectifs de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget (chapitre 011).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-03 / 023

Lotissement LES PRUNELLES - Vente du lot N° 05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur JACQUES Sébastien et Mademoiselle ARNOUX Cécilia, demeurant 1 rue des Cerisiers (Maison 5) - 57565 BROUDERDOFF, ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot N°05 du lotis-

sement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de leur vendre le lot N°05 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 05 : Cadastré Section : 23 Parcelle : 178 Surface 08 ares 09 ca Section : 23 Parcelle : 174 Surface 00 are 35 ca Surface totale 08 ares 44 ca moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 35.448,00 € (trente cinq mille quatre cent quarante huit €uros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

N° 2020-03 / 024

Lotissement LES PRUNELLES - Vente du lot N° 12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur KECIK Mickaël et Madame KECIK Manon Séverine, née BOOS, demeurant 14 rue des Jardins - 57400 SARREBOURG, ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot N°12 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de leur vendre le lot N°12 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 12 :

Cadastré Section : 16 Parcelle : 639 Surface 09 ares 67 ca Surface totale 09 ares 67 ca

moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 40.614,00 € (quarante mille six cent quatorze €uros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

N° 2020-03 / 025

Location des logements communaux - non augmentation du bail annuel

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la non augmentation des locations des deux logements communaux pour l'année 2020 (logement A au 1 rue de l'Eglise et logement B au 3 rue de l'Eglise).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE, pour l'année 2020 et les années suivantes (jusqu'à la prise d'une délibération augmentant le tarif de location), la non augmentation des loyers pour les logements communaux loués (A et B) mentionnés ci-dessus, en sachant que, généralement, le conseil municipal augmente en priorité le prix du loyer à chaque changement de locataire,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-03 / 026

Tarification du périscolaire à compter de la Rentrée Scolaire de septembre 2020

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le périscolaire fonctionne très bien depuis sa mise en service lors de la rentrée scolaire de septembre 2015. Le Maire ajoute que dans le cadre de la mise en place du partenariat financier "CEJ" avec la CAF de la Moselle, il a été nécessaire d'instaurer lors de la rentrée de septembre 2016, un nouveau barème tarifaire « par tranche ». Le Maire propose ensuite de valider les tarifs par tranches horaires et par tranches d'avis d'imposition à partir de la rentrée de septembre 2020 établis par la Commission du Périscolaire lors de sa réunion du 10 juin dernier.

Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs du périscolaire à compter du 1er septembre 2020 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI

(Sarraltroff - Bettborn - Oberstünzel),

Pour les personnels enseignants et le personnel communal :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà de 15.000
Matin	7h15 - 7h45	1,00	1,20	1,40	1,80
	7h45 - 8h20	1,30	1,50	1,70	2,20
Midi	11h50-12h15	1,30	1,50	1,70	2,20
	Repas et Garde	7,00	7,40	7,80	8,00
	Repas seul	5,50	5,50	5,50	5,50

	13h00-13h40	1,00	1,20	1,40	1,80
Soir	16h10-17h00	1,30	1,70	1,90	2,30
	17h00-17h30	0,70	0,70	0,70	0,70
	17h30-18h00	0,80	0,80	0,80	0,80
Dépossession Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés en dehors des 3 communes du RPI (hors les personnels enseignants et le personnel communal) :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà de 15.000
Matin	7h15 - 7h45	1,10	1,40	1,75	2,35
	7h45 - 8h20	1,45	1,80	2,10	2,85
Midi	11h50-12h15	1,45	1,80	2,10	2,85
	Repas et Garde	7,70	8,20	9,50	10,40
	Repas seul	6,00	6,00	6,00	6,00
Soir	13h00-13h40	1,10	1,40	1,75	2,35
	16h10-17h00	1,45	2,00	2,40	3,00
	17h00-17h30	0,75	0,80	0,85	0,90
Dépossession Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

N° 2020-03 / 027

Demande de subvention des associations

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2020. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS / ORGANISMES	Article BP	Propositions	Votes du CM
Coopérative Scolaire - Sorties Scolaires	6574	- €	- €
Amis des Sapeurs Pompiers	6574	600,00 €	600,00 €
Club de Course de Sarraltroff - Masques COVID	6574	600,00 €	600,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €
Amis du Personnel Agglomération Sarrebourg/APAS	6574	- €	- €
Autres (Délib. CM)	6574	625,00 €	625,00 €
DIVERS	6574	- €	- €
TOTAL		2 000,00 €	2 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTE et VALIDE les demandes de subventions telles que précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessus,

VALIDE leur inscription au Budget Primitif Communal 2020,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-03 / 028

Comptes de Gestion - année 2019

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les cinq comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES ») pour les opérations comptables de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'approuver les 3 comptes de gestion 2019 présentés par le Receveur Municipal de SARREBOURG,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Comptes Administratifs 2019

N° 2020-03 / 029

Compte Administratif COMMUNE- année 2019

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2019 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2019	REALISE 2019	RES.JLTAT 2019
Fonctionnement	Dépenses	1 168 819,74 €	455 730,09 €	EXCEDENT
	Recettes	1 168 819,74 €	624 700,32 €	188 970,23 €
Investissement	Dépenses	789 083,59 €	149 268,35 €	DEFICIT
	Recettes	789 083,59 €	92 747,72 €	- 55 520,63 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	112 449,60 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4	5
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transferts ou imputation de résultats Antérieurs ent.	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investisse ent.	- 550 454,12 €	- €	- 56 527,63 €	- €	- 606 981,75 €
Fonctionnem ent.	753 979,62 €	- €	158 970,23 €	- €	912 949,85 €
TOTAL	203 525,50 €	- €	102 442,60 €	- €	305 968,10 €

N° 2020-03 / 030

Compte Administratif BOIS ET FORETS - année 2019

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2019 pour le Budget Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2019	REALISE 2019	RESULTAT 2019
Fonctionnem ent.	Dépenses	116 632,48 €	87 217,26 €	DEFICIT
	Recettes	116 632,48 €	57 339,97 €	- 29 877,29 €
Investisse ent.	Dépenses	13 318,78 €	2 409,30 €	EXCEDENT
	Recettes	13 318,78 €	10 318,78 €	7 909,48 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 21 967,81 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investisse ent.	- 10 318,78 €	- €	7 909,48 €	- 2 409,30 €
Fonctionnem ent.	97 951,26 €	10 318,78 €	- 29 877,29 €	57 755,19 €
TOTAL	87 632,48 €	10 318,78 €	- 21 967,81 €	55 345,89 €

N° 2020-03 / 031

Compte Administratif LOTISSEMENT LES PRUNELLES - année 2019

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2019 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2019	REALISE 2019	RESULTAT 2019
Fonctionnem ent.	Dépenses	587 611,56 €	226 784,27 €	/
	Recettes	587 611,56 €	226 784,27 €	- €
Investisse ent.	Dépenses	503 399,18 €	226 783,97 €	DEFICIT
	Recettes	503 399,18 €	109 598,40 €	- 117 185,57 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 117 185,57 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investisse ent.	- 109 598,40 €	- €	- 117 185,57 €	- 226 783,97 €
Fonctionnem ent.	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
TOTAL	- 99 598,40 €	- €	- 117 185,57 €	- 216 783,97 €

Affectation des Résultats 2019

N° 2020-03 / 032

Affectation du résultat 2019 - COMMUNE

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2019, à savoir :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

N° 2020-03 / 033

Affectation du résultat 2019 - BOIS ET FORET

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice

2019, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :

-10 318,78 €

Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :

97 951,26 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de :

7 909,48 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :

- 29 877,29 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :

- €

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :

- €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

- €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)

- €

N° 2020-03 / 034

Affectation du résultat 2019 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2019, à savoir :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)

- €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002) 10 000,00 €

Budgets Primitifs 2020

N° 2020-03 / 035

Budget Primitif 2020 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2020, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil municipal
Fonctionnem ent.	Dépenses	1 126 549,10 €	1 126 549,10 €
	Recettes	1 184 749,10 €	1 184 749,10 €
Investisse ent.	Dépenses	1 282 274,75 €	1 282 274,75 €
	Recettes	1 282 274,75 €	1 282 274,75 €

N° 2020-03 / 036

Budget Primitif 2020 - BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2020, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil municipal
Fonctionnem ent.	Dépenses	198 745,89 €	198 745,89 €
	Recettes	198 745,89 €	198 745,89 €
Investisse ent.	Dépenses	20 000,00 €	20 000,00 €
	Recettes	20 000,00 €	20 000,00 €

N° 2020-03 / 037

Budget Primitif 2020 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les pro-

positions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2020, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	567 854,00 €	567 854,00 €
	Recettes	567 854,00 €	567 854,00 €
Investissement	Dépenses	366 785,00 €	366 785,00 €
	Recettes	366 785,00 €	366 785,00 €

N° 2020-03 / 038

Travaux à prévoir au stade municipal

Le maire présente au conseil municipal le devis de travaux de réfection de la pelouse principale du stade municipal de Sarraltroff déposé en mairie par les représentants des Sports Réunis de Sarraltroff. En résumé, les travaux concernent la pose et l'épandage de sable sur toute la surface ainsi que l'aération complète du sol (4480.00 € HT), la fourniture d'un arroseur automatique mobile et des tuyaux correspondants (1935.00 € HT). Le maire précise qu'une fois ces travaux et acquisitions réalisés, la quantité d'eau à utiliser pour l'arrosage du terrain nécessitera 1500m³ d'eau par saison / année.

Après échanges de vues et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
VALIDE les travaux de réfection de la pelouse du stade municipal mentionnés dans le devis de l'entreprise Rendova de Drulingen (67320),
VALIDE l'acquisition du robot arroseur mobile et de ses équipements mentionnés dans le devis de l'entreprise Rendova de Drulingen (67320),
AUTORISE le maire à signer les 2 devis correspondants à ces travaux et acquisitions ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-03 / 039

Convention pour la plantation de haies sur le ban communal - « Haies Vives d'Alsace »

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention à signer avec l'Association HAIES VIVES D'ALSACE qui gère et valorise la création et la replantation de haies sur les communes l'Alsace Moselle. L'association soumet un programme de plantation annuel au maire qui le valide et une journée "plantation" est organisée entre la commune et l'association pour réaliser les travaux. Plusieurs mètres de haies ont déjà été plantées sur le ban communal mais aujourd'hui, il est préférable de contractualiser ces travaux par la signature de cette convention.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :
ACCEPTÉ les clauses mentionnées dans convention HVA (Haie Vives d'Alsace),
VALIDE la signature de ladite convention HVA,
AUTORISE le maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.
Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23H50.

LUNDI 31 AOUT 2020

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 13 Schwartzenberger Alain, Geoffroy Albert, Roche Jean-François, Paul Vary, Kern Olivier, Schmitt Frédéric, Parrenin Christophe, Noblé Sébastien, Vincent Bailly, Dannenberger Clément, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

DATE DE LA CONVOCATION : 21/08/2020

SECRETAIRE DE SEANCE : Paul VARY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Albert Frédéric, Charrier Philippe,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :
Le maire informe le conseil municipal que la rentrée scolaire aura lieu ce mardi 1er septembre 2020. Les personnels enseignants et communaux sont prêts pour cette rentrée. Les masques pour le personnel enseignant sont fournis par l'Inspection Académique et ceux du personnel communal sont fournis par la commune. Les salles sont prêtes pour l'accueil des élèves en respectant les gestes barrières. Un système de sécurisation de la porte d'entrée de l'école primaire a été installé (vidéo).

Nous étudions actuellement la possibilité d'installer des écrans interactifs dans les classes de l'école primaire. Une décision officielle sera prise après avis et discussion avec les enseignants. A suivre...

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2020-04 / 040

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants doit être envoyée à la Direction Générale des Finances Publiques de la Moselle afin que soit constituée la nouvelle commission communale des impôts directs pour la nouvelle mandature 2020-2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les personnes suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

M. Jean-Louis WORONKA M. Frédéric JAXEL
M. Jean-Claude MEYER M. Jean-François WENGER
M. Pierre-François MATHIS M. Paul SCHWARTZ
M. Mathieu MULLER M. Gilbert GASSMANN
Mme Denise GAGNEUR-THIRY M. Arnaud THIRY
M. Gilles HUIN M. Benoit CHRIST

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS :

Mme Marie-Madeleine GASSMANN-JACOB Mme Fabienne RABOT
Mme Madeleine WAGNER-FROELIGER M. Jean-Marie SCHAEFFER
Mme Sylvie BARTYLA-DUVAL M. Alain ROOS
Mme Béatrice CLAVEL-KARLESKIND M. Bernard REYMANN
M. Raphaël DIETRICH M. Bernard SCHMIDT
M. Olivier BOOS M. Alain DANNENBERGER

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-04 / 041

Création des postes d'agents communaux en cas d'accroissement temporaire d'activité

Un poste d' Adjoint d'Animation (Cat. C) au Péri scolaire

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal que :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour assurer les missions afférentes au service du péri scolaire du RPI Sarraltroff-Bettborn-Oberstintzel,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de UN AN allant du 1^{er} SEPTEMBRE 2020 au 31 AOUT 2021 inclus ; Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint d'Animation (CAT C) pour une durée hebdomadaire de services de 25 heures soit 25/35^{ème} ;

FIXE La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1er échelon du grade d' Adjoint d'Animation Territorial (cat. C) ;

PREND ACTE que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

PREND ACTE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-04 / 042

Création d'un poste de Contrat Aidé au Péri scolaire (CUI)

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de Pole Emploi ont validé une demande de contrat aidé CUI pour Mme Héloïse FABIEN, domiciliée à GOERLINGEN (67320), pour un poste d'adjoint d'animation au péri scolaire de Sarraltroff, ceci sur une durée de DIX MOIS : du 1er SEPTEMBRE 2020 au 30 JUIN 2021. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 20 heures et sera rémunéré au SMIC. Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider la création de ce poste en contrat aidé CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE le renouvellement du CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION sur un poste d'adjoint d'animation au péri scolaire, pour une durée de DIX MOIS à savoir du : 1^{er} SEPTEMBRE 2020 au 30 JUIN 2021, sur une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-04 / 043

Tableau de répartition des frais du péri scolaire pour l'année scolaire 2019-2020

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif des frais engagés et des recettes encaissées pour le péri scolaire sur l'année scolaire écoulée,

de septembre 2019 à août 2020. La somme à répartir entre les 3 communes s'élève à : 27.826,17 €.

Le mode de calcul de répartition validé par la délibération 2015-04-027 du 13 avril 2015, donne la répartition suivante entre les 3 communes du RPI pour cette année écoulée :

Part payée par la commune de SARRALTROFF : 14.435,34 €
Part payée par la commune de BETTBORN : 7.421,05 € (titre de recette à faire)
Part payée par la commune de OBERSTINZEL : 5.969,78 € (titre de recette à faire)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
VALIDE la répartition aux 3 communes du RPI comme présentée par le Maire (titres de recette à faire à BETTBORN et OBERSTINZEL),
AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-04 / 044

Création d'un bâtiment pour le Périscolaire - Demande de subvention à la Région Grand Est

Le Maire rappelle le projet de travaux pour la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir le périscolaire. Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par l'Architecte Michel NEGRI de Sarrebourg d'un montant total réévalué suite à l'avis du service de la PMI du Département de la Moselle. Le devis réévalué s'élève à un total de : 699.673,90 € HT et 839.608,88 € TTC. Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Région GRAND EST pour l'année 2020-2021.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le projet de création d'un bâtiment pour le périscolaire, tel qu'il a été présenté par l'architecte Michel NEGRI ,

VALIDE le chiffrage présenté en annexe des plans de construction du bâtiment,

ARRÊTE le plan de financement comme suit :

global pour ces travaux de : 699.673,90 € HT et 839.608,88 € TTC
subvention Région Grand Est = 699.673,90 x 35% = 244.885,00 €
autres aides éventuelles (CAF57 ?) = 40 enfants x 7000,00€ (?) = 280.000,00 €
autres aides éventuelles (DETR Etat) 699.673,90 x 35% = 244.885,00 €
SOLDE HT à la charge de la commune = 174.788,00 €

fonds propres = 74.788,00 €

emprunts = 100.000,00 €

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires s'y rapportant au BP COMMUNAL 2021,

SOLLICITE la subvention Régionale de la Région GRAND EST pour l'année 2021 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-04 / 045

Travaux sylvicoles en Forêt Communale

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions de travaux qu'il est possible de réaliser en forêt communale, notamment dans la parcelle 9r. Le total du devis présenté par l'ONF pour des travaux d'investissement (dégagement manuel et pose de cloisonnements) s'élève à 8.888,61 € HT et à 9.777,47 € TTC. Une discussion s'engage sur la pertinence de réaliser ces travaux en 2020 ou éventuellement de les reporter à l'an prochain (programme 2021).

Après délibération et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE le report des travaux mentionnés au programme ONF de travaux sylvicoles 2020 à l'année prochaine (2021),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Projet de décorations et d'illuminations de Noël

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un système de projecteur pour l'animation visuelle lors des fêtes de fin d'année, de pâques et autres manifestations. Ce projecteur serait installé au niveau d'un poteau d'éclairage public sur le nouveau parking au centre de la commune et illuminerait la façade du mur voisin avec des décors à choisir suivant l'animation (visible depuis tout le croisement central).

Le conseil municipal après discussion, propose au maire de solliciter plusieurs devis pour cet achat, sachant qu'il s'agira d'un investissement pérenne dans le temps et à utiliser tout au long de l'année. Dossier à suivre...

Plantation d'une haie Route de Goerlingen

Le maire informe les membres du conseil qu'une plantation de haie sauvage est prévue en bordure de la RD96 (env. 700 mètres de haie : 930 plants de diverses variétés). C'est l'Association Alsacienne de Plantation de Haies (voir CM 06-07-2020 = N°2020-03-039) qui effectuera ces travaux. La date de plantation est prévue le 5 décembre prochain. Un paillis doit être posé pour protéger les plants durant les périodes estivales (plusieurs possibilités sont proposées : paillis - composte - ...). Le maire sollicite donc l'aide de chacun pour participer à cette journée solidaire pour la nature et notre environnement. Les devis pour ces plantations sont en cours de préparation.

Travaux en cours et en prévision

Le maire présente un point sur les travaux en cours et les prévisions futures :
Lotissement LES PRUNELLES = prévoir un dossier d'études de sols (devis en cours),

Parking en Centre du Village = les travaux sont en cours (SCRE de HERANGE),
Le parking du bus pour les écoles (au niveau du mur du presbytère Rue de Hilbeheim) sera réalisé durant les prochaines vacances d'automne,

La CCSMS prévoit les travaux Assainissement sur Sarraltroff : changement des canalisations d'assainissement dans le bas de la Rue de la Forêt (entre le N° 8 et le N° 25). Ces travaux débiteront fin octobre et s'achèveront vers la fin décembre 2020.

Puis toujours dans la Rue de la Forêt, c'est le changement de la conduite d'eau qui sera réalisé par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg entre janvier 2021 et le printemps 2021.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22H00.

LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 13 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Roche Jean-François, Paul Vary, Kern Olivier, Parenin Christophe, Noblé Sébastien, Bailly Vincent, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

DATE DE LA CONVOCATION : 02/12/2020

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Eve BIRKEL

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Charrier Philippe, Schmitt Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

La Commission Communale des Impôts Directs a été désignée par les services de la DGFiP de la Moselle, le Maire énonce la liste des 6 titulaires et 6 suppléants. Ils recevront une information officielle leur expliquant leur rôle et leur mission au sein de la CCID ceci durant les 6 prochaines années.

Un point lumineux a été rajouté sur un poteau de la Rue de Fénétrange au niveau de l'Impasse de la Chapelle afin d'améliorer la visibilité nocturne à cet endroit.

Solange ZEHR - Aide Maternelle Atsem - a été testée cas contact et était absente pendant 1 semaine durant le mois de novembre 2020, elle a été remplacée à la maternelle (recrutement CDD en urgence).

Les décorations de Noël sont posées. Un projecteur d'images sera mis en place sur le nouveau parking central de la commune durant la semaine (location d'un mois à une société alsacienne).

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2020-05 / 046

Rejet du Transfert des gestions des PLUi à la ComCom Sarrebourg Moselle Sud

Conformément aux dispositions du 2e alinéa de l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 cité en annexe, la CCSMS n'est pas encore compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme ou de carte communale, parce qu'au moins 25% des communes membres, représentant au moins 20% de la population, s'étaient opposées au transfert de cette compétence début 2018. Ce 2e alinéa précise que : "Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II."

Ainsi, la Communauté de Communes recevra cette compétence de plein droit au 1er janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions suivantes : "...dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu".

Le Président de la CCSMS a proposé aux communes, lors de la Conférence des Maires du 15/10/2020, de refuser le transfert du PLUi. Il propose d'étudier les contraintes de mise en conformité des documents d'urbanisme communaux avec le SCOT en 2021 et d'examiner consécutivement le transfert de la compétence PLU.

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCSMS ;
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-05 / 047

Rejet du transfert des pouvoirs de police à la ComCom Sarrebourg Moselle Sud

Le maire présente au conseil municipal la proposition de la CC-SMS concernant les transferts automatiques de la Police Spéciale du maire, notamment celles liées aux neuf compétences suivantes : Manifestation culturelles et sportives, Défense extérieure contre l'incendie, Déchets sauvages (non concernés par le transfert automatique), et Assainissement, Collecte des déchets, Aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, Circulation et stationnement dans le cadre de la compétence voirie, Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, Sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine (concernées par le transfert).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au transfert des pouvoirs de police liés aux 6 compétences concernées (Assainissement, Collecte des déchets, Aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, Circulation et stationnement dans le cadre de la compétence voirie, Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis et Sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-05 / 048

Adhésion à la centrale d'achat de la CC-SMS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la CCSMS peut, pour l'ensemble de ses communes membres, se constituer en centrale d'achats. Pour cela, il est nécessaire que la CCSMS fixe des conditions d'utilisation, que les communes devront accepter avant de pouvoir bénéficier des services de la CCSMS dans ce cadre. Après avis de la Commission « Mutualisation et Appui aux Communes », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conditions générales d'utilisation de la future centrale d'achats.

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après avoir délibéré :

APPROUVE les conditions générales d'utilisation de la centrale d'achats ;

AUTORISE le Maire à adhérer à la Centrale d'achats

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-05 / 049

Adhésion au programme FUS@E et ARIANE-57 du Conseil Départemental de la Moselle

Le Maire de la commune de SARRALTROFF expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelange-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1er degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1er degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle.

Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes/SIVOS/EPCI concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.

Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la

mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à nos écoles de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle. Ceci étant exposé, Le Maire propose au Conseil Municipal :

d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique, et de m'autoriser à signer cette convention au nom de la commune (EPCI/SIVOS).

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE ET ACCEPTE l'adhésion de la commune de Sarraltroff au programme FUS@E et ARIANE-57 du Département de la Moselle,

VALIDE ET ACCEPTE la convention à signer,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-05 / 050

Travaux Forestiers 2020-2021

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux sylvicoles pour la saison 2020-2021 à réaliser dans les forêts communales à savoir :

Travaux sylvicoles = devis de l'ONF = 6.670,24 € HT

Travaux de cloisonnements = devis de l'ONF = 2.218,37 € HT

Travaux exploitation devis de l'ONF = 3.063,42 € HT,

Réalisation de lots de bois chauffage = 930,00 € HT.

Travaux exploitation de bois façonnés (devis Welsch) = 21.593,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE ET ACCEPTE les travaux à réaliser tels que présentés dans les devis émis par l'ONF,

AUTORISE le Maire à signer les devis présentés et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-05 / 051

Destination des coupes et vente des menus produits forestiers - 2020-2021

Le Maire rappelle le prix de vente des lots de bois façonnés aux particuliers qui en font la demande. Le prix de vente du stère était, les années précédentes, fixé à 47,00 € HT. Le Maire rappelle également la procédure normale pour la vente par adjudication (vente aux enchères) utilisées chaque année pour l'attribution des menus produits.

Cette année, avec la crise sanitaire, l'ONF préconise l'organisation d'un tirage au sort pour l'attribution des lots de menus produits : avec un prix de 7,00 € HT pour les bois secs (comme l'an passé) et à 11,00 € HT pour les bois sains.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

FIXE le prix de vente des stères façonnés (bois de chauffage) à 47,00 € HT le stère, (QUARANTE SEPT EUROS),

VALIDE l'attribution par tirage au sort des lots et la mise en place de deux tarifs pour la vente des lots de menus produits forestiers 2020-2021 soit : pour les bois sains :

11,00 € HT/stère et pour les bois secs dépérissants : 7,00 € HT/stère,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

N° 2020-05 / 052

Tarifs de location des logements communaux 2021

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la non augmentation des locations des deux logements communaux pour l'année 2021 (logement A au 1 rue de l'Eglise et logement B au 3 rue de l'Eglise).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE, pour l'année 2021 et les années suivantes (jusqu'à la prise d'une délibération augmentant le tarif de location), la non augmentation des loyers pour les logements communaux loués (A et B) mentionnés ci-dessus, en sachant que, généralement, le conseil municipal augmente en priorité le prix du loyer à chaque changement de locataire,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-05 / 053

Achat d'un cadeau de Noël pour les Séniors - plus de 65 ans

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que traditionnellement, la commune invite chaque année les séniors de Sarraltroff (personnes de plus de 65 ans) à un repas convivial pris en commun à la Salle des Fêtes.

Cette année 2020, avec la crise sanitaire qui sévit encore aujourd'hui, la commune n'a pas pu organiser ce repas pour les séniors. Le maire propose alors aux membres du conseil municipal, en remplacement de ce repas, l'achat pour chaque personne de plus de 65 ans, d'un cadeau à distribuer avant Noël (grand drap de bain).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
VALIDE l'achat d'un cadeau pour le Noël des Séniors de Sarraltroff (personnes de plus de 65 ans) au compte 6232 du budget communal,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2020-05 / 054

Lotissement LES PRUNELLES - Vente du lot N° 08

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur NUSS Jonathan et Mademoiselle NIKOLIC Célia, demeurant 21 rue de France - 57370 PHALSBOURG, ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot N°08 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de leur vendre le lot N°08 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 08 :

Cadastré Section : 16 Parcelle : 635 Surface 08 ares 40 ca

moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 35.280,00 € (trente cinq mille deux cent quatre vingt €uros).

- le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

N° 2020-05 / 055

Décision Modificative de crédits N° 1 - Paiement des caisses URSSAF 2020

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de procéder, pour mandater les derniers paiements des caisses salariales pour l'année 2020 (notamment les Caisses à l'URSSAF), à un virement de crédits sur le chapitre 012.

Après délibération, le Conseil Municipal :

VALIDE la décision modificative de crédits suivante :

de l'article - 011 = Combustibles =	- 4.000,00 €
de l'article 6257 - 011 = Réceptions =	- 4.000,00 €
vers l'article 6451 - 012 = Cotisations à l'URSSAF =	+ 8.000,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Travaux en cours et prévision des travaux 2021

Le Maire présente ensuite les travaux réalisés sur la commune en 2020 et les prévi-

sions des travaux à prévoir en 2021.

Travaux réalisés en 2020 :

Rue de la Cote : création de trottoirs,

Parking central : en cours d'achèvement : il reste à installer une « fontaine sèche » et 2 bancs,

Arrêt de bus au Périscolaire - Rue de Hilbesheim,

Parking à la CCM Crédit Mutuel : travaux en cours,

Chemin du Petit Stade : création de trottoirs,

Rue de la Forêt : Travaux d'assainissement pour la CCSMS (en 2021 = Synd Eaux : réseau d'eau)

Au Stade : Travaux de réfection de la pelouse,

Ligne SNCF en bordure de la Sarre = nettoyage et élagage des arbres entre la Place de la Gare et le Centre du Village,

Prévision des travaux 2021 :

Création d'un fossé le long du chemin de la LGV (accès à la forêt du Sarrewald),

Conduite d'eau dans la Rue de la Forêt par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

Voirie Rue de la Forêt : ces travaux seraient réalisés en 1/3 CCSMS (Assainissement) + 1/3 SEW (Eau) + 1/3 Commune avec les bordures de trottoirs,

Arrosage du Stade avec acquisition d'un robot arroseur,

Aménagement des bords du LachGraben au niveau du pont 24 rue de Fénétrange,

Changement et réfection de l'éclairage intérieur de la Salle des Fêtes (lampes led),

Réparation de la fissure du mur du cimetière (face avant - coté Rue de l'Eglise).

Taxe Publicitaire sur les panneaux extérieurs - 2020

Le Maire informe le conseil municipal que les Sociétés d'Affichage de publicité extérieure ont sollicité une diminution ou une annulation de leur facturation pour l'année 2020. Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal est d'avis de ne pas donner une suite favorable à cette demande car les différents panneaux d'affichage ont été exploités par les sociétés propriétaires durant toute l'année écoulée. Le conseil municipal décide donc de maintenir le tarif habituel de la Taxe Publicitaire sur les panneaux extérieurs.

Création d'un nouveau bâtiment pour le Périscolaire

Le maire rappelle le projet de création d'un nouveau bâtiment pour accueillir le service périscolaire qui est en préparation depuis plusieurs mois. Les demandes de subventions ont été envoyées et nous sommes en attente de retours à nos demandes. Cependant, le maire propose au conseil municipal de revoir le projet dans sa totalité. Un déplacement du futur bâtiment est prévu, et un nouveau plan complet est à l'étude. Plusieurs possibilités s'offrent à nous pour la création de ce bâtiment.

Le maire informe le conseil municipal que des constructeurs ont été contactés pour nous proposer des plans.

Le conseil municipal, dans l'attente de ces plans et devis chiffrés, valide ces nouvelles études et décide d'en reparler lors d'une prochaine réunion.

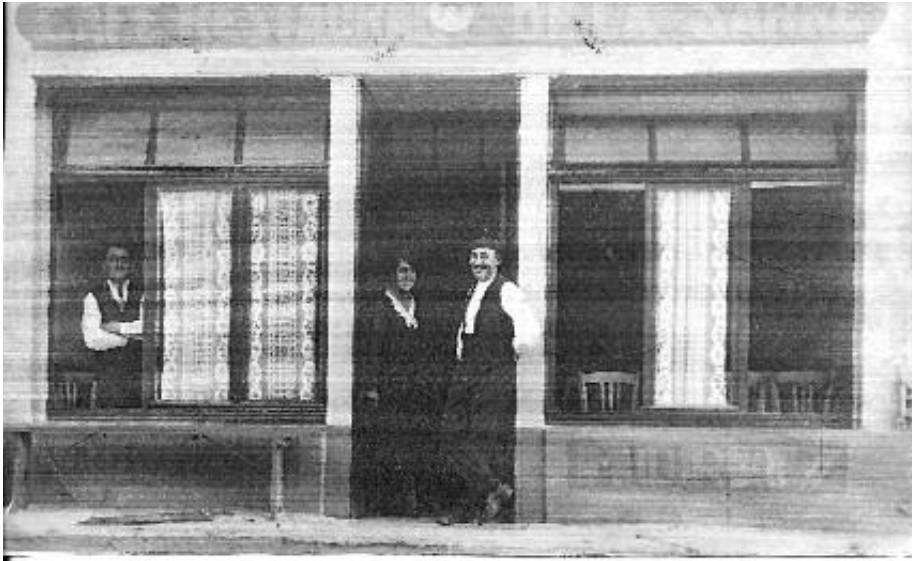
Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22H45.



Les conseillers départementaux Christine Herzog et Bernard Simon ont signé, en mairie, une convention protocolaire Amiter (Aide mosellane à l'investissement des territoires), en présence du maire Francis Mathis, et des adjoints Alain Schwartzberger et Marie-Eve Birkel.

La mémoire des lieux

L'ancien café-restaurant de la Sarre



De gauche à droite : Vette Pierre. Michel Grosse et son épouse en 1936

Combien de fois, en nous promenant, nous sommes nous posé la question de savoir : « Qu'y avait-il là autrefois ? »

En bas de la Rue de la Sarre entre la ferme Nouvier et l'ancienne maison du

garde barrière, se trouve un espace vide avec les ruines d'un vieux mur. Il s'agit des ruines d'un vieux restaurant du village qui a brûlé par deux fois : le café restaurant de la Sarre. La première fois vers les années 1900, la se-

conde fois, le 9 décembre 1943 lors d'un incendie ayant débuté à 23 heures. Le café appartenait aux époux Grosse Michel (né à Sarraltroff le 04.09.1898-09.07.1985 à Sarrebourg)- Marie Clotilde Klein. L'établissement avait été occupé par la famille Stutzeman de Siewiller évacuée du début de la dernière guerre. Ces évacués avaient abrité pendant toute l'occupation une de leur petite fille, qui avait dû attendre chez eux le retour de la paix pour pouvoir revoir ses parents évacués en Charente, qu'elle n'avait pu rejoindre en zone non occupée du fait de la ligne de démarcation.

Pendant la guerre, la cave voûtée de cette maison détruite avait servi d'abri pour les habitants du quartier qui y avaient installé des lits de fortune. En effet, de nombreux avions alliés survolaient la voie ferrée proche pour mitrailler les convois allemands et les alertes furent nombreuses comme lors de la fameuse attaque d'un convoi de chars allemands en 1944 ayant fait de nombreux morts parmi les soldats.



Aspect actuel laissé vide

Echos de nos associations

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff - U.N.C.



Cette année 2020 n'aura pas la note 20/20...

Notre porte drapeau, Jean-Luc Friang a eu l'occasion de sortir par 2 fois le drapeau du Souvenir Français cette année. La suite, vous la connaissez... covid oblige, les cérémonies sur le pays de Sarrebourg étaient

réduites à 1 ou 2 porte-drapeaux quand elles n'étaient pas annulées.

Nous avons pu de justesse, tenir notre réunion annuelle le vendredi 13 mars 2020, quelques jours avant le premier confinement... C'était l'occasion de remettre à 6 de nos membres une médaille

pour services rendus au Souvenir Français.

La quête du Souvenir Français qui est effectuée chaque année le 1er novembre a été annulée par le préfet de la Moselle.

Courant mars 2021 devait avoir lieu un voyage mémoriel avec nos scolaires, le contexte sanitaire fait qu'il est reporté à une date ultérieure.

Un remerciement particulier à Théo qui, avec sa main verte et une recette dont il a seul le secret à cette année encore, fleuri le monument aux morts pour le 11 novembre bien que la cérémonie initialement prévue ait été annulée !

Nous avons une pensée pour nos militaires qui sont morts en 2020 et ceux qui sont encore engagés sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieures.

Ayons aussi une pensée pour les personnes de nos villages qui sont décédés du covid, celles qui ont été touchées par cette pandémie et à tous les acteurs (associatifs, restaurateurs, cafetiers, le monde culturel ... etc) qui souffrent de ne pas pouvoir travailler.

Gardons néanmoins le moral et ayons toujours l'espérance de jours meilleurs !

Bonne année à toutes et à tous, prenez soin de vous et de vos proches !

Le Président, Paul VARY



Donneurs de Sang



2020 a été une année inédite à plus d'un titre, la pandémie qui sévit depuis mars obligeant tes uns et tes autres à s'adapter au jour le jour.

Les besoins en sang sont énormes pour les patients atteints de leucémie et d'autres formes de cancer.

Il manque environ entre 100 et 200 poches par jour à l'échelle du Grand Est.

Malheureusement, les donateurs n'étaient pas au rendez-vous lors des collectes de janvier et octobre à Sarraltroff, la collecte d'Oberstinzel ayant été annulée.

Donner son sang, c'est un bel élan de générosité, surtout en ces temps tourmentés.

Prenez un peu de votre temps pour tendre votre bras aux prochaines collectes de 2021 :

- Le 15 janvier 2021 à Sarraltroff
- Le 09 avril 2021 à Oberstinzel
- Le 15 octobre 2021 à Sarraltroff

Que cette nouvelle année vous apporte confiance, espoir et santé.

PRENEZ SOIN DE VOUS !

Le Président Francis MATHIS et son comité

A la paroisse

Chers Paroissiens,

L'année qui se termine aura été bien particulière et sans précédent, laissant des blessures béantes pour beaucoup d'entre nous. Mais soyons optimistes et gardons l'espoir pour 2021.

Par ce mot, je voudrais adresser mes remerciements les plus chaleureux à vous tous qui avez participé généreusement à la

quête du mois d'octobre, quête qui nous permettra de poursuivre, malgré tout, l'entretien de notre patrimoine paroissial.

Au nom du Conseil de Fabrique, je vous souhaite l'essentiel pour 2021 : la santé !

Bonne et heureuse année.

Le président, J-M SCHWARTZ





Enfin voici la fin de cette année 2020 qui restera marquée au fond de chacun.

Après un début d'année où nous avons réussi à organiser notre traditionnelle marche des rois mages où vous avez été très nombreux, et notre assemblée générale où nous avons changé de président, nous n'avons plus réussi à organiser aucune manifestation.

L'année 2020 sera aussi à marquer d'une pierre noire car malgré un nombre important d'intervention sur notre commune (32), nous n'avons pu assumer que 5 interventions par manque de personnels, ce nombre de refus nous oblige à entamer des discussions entre la commune, le SDIS57 et nos sapeurs-pompiers afin de trouver une solution. Pour le moment, une des solutions proposées est la fusion de notre Unité avec celle de Dolving mais cela représente beaucoup de contraintes, pour ma part je n'ai rien validé et il en est

de même au niveau de la commune, il y a beaucoup de discussions et de réunions qui devront se dérouler au courant de l'année 2021 avant d'arrêter une décision.

Toutes les personnes motivées, dès l'âge de 16 ans peuvent nous rejoindre ; il suffit de prendre contact avec nous.

Notre Unité a plus de 110 ans et bien sûr je ne voudrais pas que cela se termine ainsi, je sais que nous pouvons compter sur le soutien de la commune et j'en suis sûr de tous les habitants du village.

Le corps des Sapeurs-pompiers, le président et les membres de l'amicale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.

Et surtout prenez soins de vous et de votre famille, tous ensemble nous arriverons à vaincre cette pandémie et à nous retrouver pour nos animations pour le village.

Sports réunis de Sarraltroff

L'année 2020 prend fin et il n'est pas possible d'en faire le bilan sans avoir au préalable une pensée pour Jean Claude Rabot et André Hiegel ainsi que leur famille.

Comme tout un chacun la crise sanitaire a fortement impacté la vie de notre association.

Tout d'abord au niveau sportif, les championnats séniors se sont arrêtés début mars pour la saison 2019-2020. Ceci a eu pour conséquence de devoir établir les classements définitifs sur une moitié de saison uniquement.



Nous pouvons néanmoins féliciter nos deux équipes séniors qui se sont placées dans la première moitié de leur groupe respectifs. Notre équipe fanion a donc assuré avec brio son maintien en 3ème division.

Après le déconfinement nous étions très enthousiastes à l'idée d'aborder la nouvelle saison 2020-2021. Enthousiasme conforté également par le fait que notre effectif s'est étoffé grâce à un travail de recrutement assidu de la part de notre entraîneur François Toillier. David Adnot en provenance de Hellingring nous a également rejoint en tant que coach adjoint et responsable de notre équipe réserve.

La saison 2020-2021 a alors débuté de manière très positive mais le second confinement est venu y mettre un coup d'arrêt. La deuxième partie de saison sera donc elle aussi très perturbée et personne ne sait encore qu'elles décisions seront prises quant à la pratique de notre passion.

Du côté des petits footballeurs en herbe, Guillaume Schoeffler a souhaité prendre sa retraite sportive bien méritée et c'est Ludovic Hacquard et Raphaël Littner qui ont repris le flambeau. Le club est heureux de pouvoir compter sur une équipe de U7 et une équipe de U9. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, pour

tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter et à encourager les vocations.

Enfin, au niveau arbitral, nous remercions tout particulièrement pour son engagement Ludovic Kellerman qui remplit une tâche difficile et bien souvent ingrate.

Au niveau festif la décision majeure que nous avons prise a été l'annulation de notre brocante fin juillet 2020. Cette décision a placé le club dans une situation financière délicate mais il était inconcevable pour le comité et



année par un entretien complet de notre terrain réalisé par la société Rendova ainsi que l'achat d'un système d'arrosage.

Ce qui nous manque tous c'est la joie de nous retrouver après un entraînement autour d'un bon repas ou encore chez « Danielle » pour les habitués. Si nous devons retenir quelque-chose de cette crise c'est je pense le rôle majeur de nos associations dans le fait de créer du lien social et de la solidarité.

Je suis persuadé que nous avons tous pris conscience de cela et que lorsque nous le pourrons nous profiterons d'avantage des moments simples de la vie.

Le Comité et les joueurs s'associent à



moi-même de faire prendre un risque à qui que ce soit et de participer ainsi au développement de l'épidémie. La suite des événements avec le deuxième confinement nous a malheureusement donné raison.

Nous avons tout de même organisé trois belles soirées pizza-flamm durant la période estivale afin de limiter la

casse au niveau financier et uniquement en livraison à domicile. Nous vous remercions pour votre soutien et votre participation.

Je tiens également à remercier la municipalité pour son soutien. Ce soutien s'est traduit notamment cette

moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021.

Prenez soins de vous et de vos proches.

Merci !
Le Président



Sur la base du volontariat le club de couture s'est mis en marche pour la fabrication de masques dès le premier jour du premier confinement, nous avons eu le soutien de volontaires d'autres communes avec qui nous avons sympathisé. Comme vous avez dû le savoir le plus gros problème à été le manque d'élastiques (c'est d'ailleurs pour cela que nos masques n'avaient qu'un seul élastique à porter sur le haut de la tête) là encore la solidarité à joué en notre faveur, j'ai contacté Monsieur Maison Neuve chef d'entreprise à GRAND'CROIX dans le 42 qui nous a gracieusement envoyé à ses frais 4 bobines de 200 mètres. Je ne le remercierai jamais assez pour ce don qui a aussi bénéficié à Visières 57 à qui nous avons cédé un rouleau.

Nous avons distribué 3800 masques dans une période où les masques chirurgicaux étaient totalement introuvables.

Je tiens à faire savoir aux personnes qui en possèdent si elles veulent faire changer les élastiques contre des élastiques pour oreilles il suffit de me contacter (plus de rupture d'élastiques) et si des personnes souhaitent en avoir vous pouvez également me contacter il y en a en stock .

Les couturières vous souhaitent une très bonne et heureuse année.

Soyez prudents et restez en bonne santé.



La vente de chrysanthèmes au profit du CAT à l'approche de la Toussaint a pu se tenir en respectant les mesures sanitaires en vigueur

Nous venons de vivre une année singulière marquée par la pandémie du coronavirus qui nous a plongés dans une crise sanitaire, sociale et économique qui risque de se prolonger. Revenons sur cette année 2020.

Du point de vue de la météorologie, nous avons connu un hiver plutôt doux avec un épisode neigeux tardif fin février et début mars. Le printemps a été sec et relativement clément, avec quelques gelées inégales. L'été a été chaud et sec mais une canicule du 6 au 13 août occasionna des coups de soleil sur les pommes. La pollinisation a été exceptionnelle tant pour les fruits à pépins que pour les fruits à noyau. Il y a eu peu de manifestations d'oïdium et de tavelure. Par contre on a enregistré de nombreuses attaques du carpocapse ou de l'hoplocampe. Mais au verger comme au jardin nous avons connu une année d'abondance, même exceptionnelle.

Heureux jardiniers et arboriculteurs durant le confinement.

La pandémie a eu des effets néfastes mais elle a aussi eu le mérite de nous ramener à des réalités oubliées. Par exemple ceux qui ont gardé la pratique d'un potager ont pu se procurer quelques rares salades certes plus ligneuses parfois, divers choux d'hiver, des poireaux, des carottes restés encore dans leur jardin limitant ainsi le risque de contamination supplémentaire pour se procurer des légumes par des achats extérieurs. Ils auront pu aussi profiter de légumes prélevés dans les réserves familiales type conserves, légumes du congélateur s'ils avaient pu en constituer. Nous avons eu en plus la chance de vivre à la campagne où le confinement était plus facile à supporter qu'en ville dans une barre d'immeuble. Mais poursuivons la réflexion plus loin.

Pour en revenir à l'arboriculture et à la pandémie, on ne peut s'empêcher de constater que l'un des facteurs de dissémination de la pandémie dans notre pays a été lié à la mondialisation et au manque de contrôle aux frontières, sur les passagers des avions venant de Chine ou aux frontières terrestres sur les voyageurs venant de certains autres pays européens où l'épidémie sévissait déjà. C'est du moins ce que prétendent maintenant un certain nombre d'experts. Que ce soit pour le virus ou pour l'arboriculture, une comparaison vient à l'esprit, on constate l'invasion de certains ravageurs à partir d'autres pays, parfois lointains et ils risquent maintenant de mettre en péril certaines productions locales voir de les faire disparaître comme celle de cerises où l'on enregistre à ce jour déjà un effondrement vertigineux. Le réchauffement climatique n'explique pas tout. C'est ainsi que nous déplorons actuellement les ravages grandissants de la mouche Suzuki, du frelon

asiatique, de la coccinelle d'Asie. Le monde apicole, notre allié en arboriculture, est aussi gravement menacé. Tout le monde se souvient du doryphore introduit en Europe à partir de pays d'importation de la pomme de terre. Ce type de contamination à partir d'autres continents ne cesse de se multiplier. Nous ne savons pas quel sera le prochain ravageur importé contre lequel notre environnement sera impuissant à réagir. Et la conséquence pourrait être une catastrophe végétale que risqueraient d'amplifier le réchauffement climatique et l'explosion démographique dans certaines contrées. La biodiversité ne résout pas tous les problèmes non plus. Car on oublie fréquemment aussi le fait que l'existence de la biodiversité est conditionnée par un équilibre entre les diverses espèces d'un terroir et que toute intrusion massive, surtout si elle ne peut être contenue comme pour le virus peut causer des désastres. Le respect de la biodiversité ne consiste donc pas à agiter le flacon en attendant que ça passe. Mais à agir préventivement en limitant et contrôlant le mieux possible ce qui entre. Cette fonction était assurée jadis par les distances entre pays qui amortissaient les risques sans les éliminer complètement toutefois.

Les frontières n'avaient donc pas que des inconvénients. La pandémie virale actuelle nous oblige donc à remettre en cause nos certitudes et nos grands principes en tirant les conséquences d'une conception de la mondialisation débridée dans laquelle de nombreux domaines vitaux sont touchés comme dans notre monde arboricole qui n'est qu'un exemple concret. Car cette pandémie aura révélé notre vulnérabilité et notre impréparation face au coronavirus certes mais au-delà de nombreux autres dangers. C'est un avertissement. Il faudra avant tout aussi changer notre manière de réfléchir pour agir autrement et éviter une catastrophe annoncée.

Des répercussions immédiates

Suite à la pandémie et aux mesures de confinement la Société d'arboriculture a dû renoncer à la vente de fleurs printanières annuelle au profit du CAT d'Albestroff. Les formations et cours de taille ont dû être suspendus. Nous espérons que l'année 2021 permettra la reprise d'une activité plus normale.

En attendant la Société d'arboriculture de Sarraltroff et les membres de son comité vous souhaitent à tous une bonne année 2021. Soyez également prudents.



2020 aura été une année triste pour le club de l'amitié.

Le 1^{er} avril 2020, notre président André DANIEL nous a quittés, emporté par la Covid à l'âge de 74 ans.

Membre du club de l'amitié, il en avait pris la présidence en janvier 2017.

André DANIEL était une personne très investie.

Dévoué et infatigable, il était toujours présent pour le club et ses adhérents.

Il était passionné par les voyages et savait organiser des séjours de plusieurs jours comme des sorties d'une journée, des excursions dans des lieux de pèlerinage. Il aimait rassembler les membres du club autour de repas conviviaux à la Salle des Fêtes tout au long de l'année, pour le plaisir de tous.

Le club a perdu un ami et un président et nous ne l'oublierons pas.

2020 aura aussi été l'année du confinement.

A la fin du 1^{er} confinement, les activités n'ont pas pu reprendre, les

rassemblements étant déconseillés. Toutefois, l'activité de gym douce avait repris en septembre, mais le 2^{me} confinement y a mis fin une nouvelle fois.

Nous espérons que nous pourrons reprendre toutes nos activités au printemps.

(Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à Rita MAZERAND au 03.87.03.52.72)

La transhumance, un spectacle inhabituel

Les 600 moutons de Sébastien Ory un berger du Tulois, ont transité par Sarraltroff. Ils se sont arrêtés plusieurs jours de suite dans les prés à proximité de la station électrique puis dans ceux qui sont situés le long de la piste cyclable. Ils rejoignent par étapes successives en plus d'un mois leurs pâturages de Villey Saint-Étienne (54) où ils passeront l'hiver à l'extérieur. En été ils séjournent au camp La Horie de Phalsbourg. La marée des brebis de race Wurtemberg traversant les rues est un magnifique spectacle.



Le berger et ses brebis près de la Sarre

SARRALTROFF il y a 100, 200 et 300 ans

1720 : Duché de Lorraine-Altrof

Maire : Sébastien Ried

Instituteur : ?

Curé : Jacques Brazzy

Naissances : 17 soit 11 garçons et 6 filles

Mariage : 1

Décès : 2

1820 : SARRALTROFF(depuis la Révolution)Département de la Meurthe-République française-Evêché de Nancy

Maire Geoffroy Bernard

Curé : Charles Soleil

Instituteur : Becker Pierre

Naissances : 26 soit 13 garçons et filles

Mariages : 3

Décès : 16 dont 1 mort-né, 1 nourrisson de 2 jours et 3 semaines et 2 enfants à 1 an et 8 ans

1920 : SARRALTROFF à nouveau. Département de Moselle. Evêché de Metz

Maire : Mazerand Antoine

Instituteur : Scheffer Antoine

Curé : Fritz Joseph

Naissances : 18 soit 7 garçons et 11 filles

Mariages : 9

Décès : 12 dont 2 nourrissons de 1 et 9 mois

Les délibérations du conseil municipal de Sarraltroff en 1920

Le 8 janvier 1920

Eugène Friand est nommé conseiller des orphelins

La rémunération du garde forestier communal est fixée à 1000 Fr. par an

Le greffier voit sa rémunération passer de 550 à 1200 Fr. par an

Le 15 mars 1920

La somme de 5000 Fr. pour l'emprunt national est votée sous réserve de l'approbation par la commission de dommages de guerre.

Le conseil nomme les membres de la commission qui devront vérifier les vaches conduites au taureau communal

Le 29 avril 1920

La somme de 8119,50 Fr. est votée pour la réparation de la conduite d'eau et des fontaines.

Le conseil fixe le prix du bois d'affouage et établit une liste des personnes indigentes pour qui le prix sera de moitié. Il rejette la candidature de certains citoyens qui n'y ont pas droit.

Le 3 mai 1920

Le conseil décide d'annuler la vente promise à la fabrique de l'église pour le renouvellement des bancs d'église car la vente des anciens bancs a rapporté le double du montant de la facture (le conseil votera la restitution de la somme à la fabrique).

Le conseil achète une parcelle au Staudenfeld destinée à agrandir le parc du pâtre communal

Le 20 juillet 1920

Chaque détenteur d'une clé de la fontaine est obligé de la remettre à la mairie sous peine de contravention en cas de refus.

Les réparations de la conduite d'eau sont à la charge de chacun des propriétaires. Elles devront être réalisées en fonte et non en tubes galvanisés. Cela est destiné à garantir les fuites.

Le conseil vote les coupes de bois.

Le 3 octobre 1920

Le conseil fixe le prix de la location du hangar communal pour le bal des sapeurs-pompiers et l'obligation pour le corps de pourvoir à son éclairage

Le conseil fixe le montant de la taxe pour les emplacements forains de la fête du village

La commune offre une place à disposition du gouverneur militaire pour l'installation d'un cimetière militaire destiné à recevoir les restes des héros tombés le 20 août 1914.

Le conseil municipal vote la somme de 120 Fr. destinés à établir la liste de réintégration.

Le 10 octobre 1920

Le conseil municipal demande au propriétaire de l'usine d'électricité de pourvoir à l'entretien de l'éclairage communal déficient comme par le passé et lui alloue une somme forfaitaire de 350 Fr.

La redevance pour puiser de l'eau sur la conduite communale est fixée à 10 Fr. par an

Le 17 octobre 1920

Le conseil fixe la date d'adjudication du bal de la fête patronale.

Le 20 octobre 1920

Le conseil municipal vote la cotisation due à l'union régionale des sapeurs-pompiers.

Le 18 novembre 1920

Le conseil municipal estime pouvoir répondre à l'obligation fixée par le Commissaire général de la république de Strasbourg de posséder une subdivision de sapeurs-pompiers car son corps possède le matériel de secours suffisant :

- pompe à incendie
- échelles et crochets
- seaux

Il s'engage à renouveler les uniformes dès que les finances le permettront.

Le budget prévisionnel pour 1921 ainsi que celui de l'entretien des chemins vicinaux est voté.

Le conseil municipal vote une somme supplémentaire pour l'exécution des travaux en cours à cause de l'augmentation du prix des matériaux.

Commentaires : On sort d'une guerre de 4 années avec des privations, des destructions et des dégâts. L'effort de guerre a concentré l'économie vers les armes et l'armée. De plus le village est redevenu français et l'administration française a remplacé l'allemande en place depuis presque 50 ans. Il faut réparer les dégâts, remettre les choses en place comme les sapeurs pompiers. C'est l'année où les nombreuses victimes françaises et allemandes de la bataille d'août 1914 sont exhumées de la fosse commune et transférées au cimetière militaire de la Rue de l'étang. Le maire délivre aussi les nouvelles cartes d'identité A, B, C et D selon le lieu de naissance des parents en pays allié ou étranger. Ces cartes sont aussi des cartes de légitimation pour retourner dans la nation France.



PLAN GLOBAL



Plan global du centre du village



PARRAINAGE

PARTAGER, ON



VOUS AIMEZ L'ESPRIT CRÉDIT MUTUEL ?

PARTAGEZ-LE EN PARRAINANT CEUX QUE VOUS AIMEZ⁽²⁾.

Crédit  Mutuel

ETANGS ET DEUX PROVINCES

1 Rue du Marechal Leclerc à Fénétrange - 1 Rue de Fénétrange à Sarrautroff - 9 Rue de Sarnembourg à Langatte
03 87 23 43 81 (appel local non surtaxé) - 05520@creditmutuel.fr

(1) Le moment à 2 prend la forme d'un coffret cadeau Smartbox, ou d'un cadeau d'une valeur équivalente en cas d'incompatibilité, d'une valeur unitaire de 100€ maximum, remis au parrain.
(2) Offres en faveur des clients, réservées aux personnes physiques majeures et capables, valable jusqu'au 31/12/2019. Le règlement est disponible dans les Caisses de Crédit Mutuel participantes ou sur la page creditmutuel.com/parrainage.
Crédit Mutuel et Crédit Mutuel et Caisses d'Épargne, sociétés coopératives et formes d'associations en capital de 5 000 000 000 euros, 4 rue Frédéric Bédouin à Belfort, 87015 Sarrautroff Cedex 03, RCS Sarrautroff B 442 500 004 - N°ORF02 - 01 000 000